



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

SYNDICAT MIXTE DE
GARRIGUES CAMPAGNE

SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE

**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du Service Public de l'eau
potable**

EXERCICE 2017

SOMMAIRE

1	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	7
1.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	7
1.2	MODE DE GESTION DU SERVICE	8
1.3	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	10
1.4	CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT	11
1.5	NOMBRE D'ABONNEMENTS	12
1.6	NATURE DES RESSOURCES EN EAU	14
1.6.1	RESSOURCES SOUTERRAINES PROPRES	14
1.6.2	ALIMENTATION SECONDAIRE	15
1.6.3	PRODUCTION TOTALE MISE EN DISTRIBUTION	15
1.7	VOLUMES PRODUITS	15
1.8	VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE	16
1.9	VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE	17
1.10	LINEAIRE DE RESEAU DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)	18
1.11	DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES DU SERVICE	19
1.12	REMARQUES DU FERMIER SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT	21
1.13	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017	22
1.14	RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SOUHAITES PAR LE DELEGATAIRE	22
1.15	LES TRAVAUX CONCESSIFS	24
1.16	LES AUTRES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE FERMIER	24
1.17	LES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE SYNDICAT	24
2	TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	26
2.1	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	26
2.2	PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE	26
2.3	REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE	27
2.4	REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE	27
2.5	FACTURES D'EAU SEMESTRIELLES DU SYNDICAT	28
2.6	EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE	31
2.7	FACTURES D'EAU TYPE AU SENS DU DECRET	31
2.7.1	FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2017	32
2.7.2	FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	33
2.8	RECETTES	34
2.8.1	RECETTES DU DELEGATAIRE	34
2.8.2	RECETTES DU SYNDICAT	34
2.8.3	RECETTES DE TIERS	35
3	INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	36
3.1	ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)	36

3.2	PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (D102.0)	36
3.3	DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)	36
4	INDICATEURS DE PERFORMANCE	37
4.1	LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER	37
4.1.1	TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)	37
4.1.2	TAUX DE CONFORMITES SUR LES EAUX DISTRIBUEES - QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)	38
4.1.3	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)	43
4.1.4	TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (P152.1)	43
4.2	LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE	44
4.2.1	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P107.2)	44
4.2.2	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)	47
4.2.3	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)	48
4.3	LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	50
4.3.1	RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)	50
4.3.2	INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)	53
4.3.3	INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)	53
4.3.4	INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION	54
4.3.5	PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION	54
4.3.6	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)	54
4.4	LES AUTRES INDICATEURS AU SENS DU DECRET	56
4.4.1	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)	56
4.4.2	MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)	56
4.5	LES AUTRES INDICATEURS CONTRACTUELS	57
4.5.1	RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITES	57
4.5.2	NOMBRE DE REPARATIONS SUR CANALISATIONS PRINCIPALES	57
4.5.3	AUTO SURVEILLANCE ANALYTIQUE	57
4.5.4	ENGAGEMENTS ENVERS L'ABONNE, CHARTE	57
4.5.5	INDICE DE SATISFACTION DE L'ABONNE	57
4.6	LES PENALITES	58
5	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	59
5.1	MONTANTS FINANCIERS	59
5.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE	59
5.3	AMORTISSEMENTS	59
5.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	59
5.5	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	60
6	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	62

6.1 OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)	62
7 ANNEXES	63
<hr/>	
7.1 ANNEXE 1 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES ET SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION	63
7.2 ANNEXE 2 : BAREMES DE FACTURATION	67
7.3 ANNEXE 3 : DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES ET FICHES TECHNIQUES PAR COMMUNE	80

Préambule

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable de la Collectivité est rédigé en suivant le plan défini par le décret n°2007-675 du 2 Mai 2007, en application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, et rappelé ci-après :

1° Caractérisation technique du Service :

- présentation du territoire desservi ; mode de gestion du service et, s'il y a lieu, date d'échéance du ou des contrats de délégation du service ;
- estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- nature des ressources utilisées et volumes prélevés sur chaque ressource ; volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable ;
- nombre d'abonnements ;
- volumes vendus au cours de l'exercice, en distinguant les volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés et aux autres abonnés ainsi que les volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable ;
- linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) ;

2° Tarification de l'eau et recettes du service :

- présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés ;
- présentation d'une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport et au 1er janvier de l'année précédente, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE. Cette présentation fait apparaître la rémunération du service public d'eau potable en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant à l'entreprise délégataire, les redevances et les taxes afférentes au service. Elle fait également apparaître le montant de la facture non proportionnel au volume consommé, en distinguant, le cas échéant, la part revenant aux collectivités délégantes et celle revenant aux entreprises délégataires. Pour chacun des éléments ayant connu une évolution depuis l'année précédente, le rapport présente les éléments explicatifs ;
- montants des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que des autres recettes d'exploitation provenant notamment des ventes d'eau à d'autres services publics d'eau potable et de contributions exceptionnelles du budget général.

3° Indicateurs de performance :

- données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R. 1321-15 du Code de la Santé Publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques ;
- indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable ;
- rendement du réseau de distribution ;
- indice linéaire des volumes non comptés ;
- indice linéaire de pertes en réseau ;
- taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable ;
- indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.

Les rapports soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales présentent en outre les éléments suivants :

- taux d'occurrence des interruptions de service non programmées ;
- délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai ;
- durée d'extinction de la dette de la collectivité ;
- taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente ;
- existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ; taux de réclamations.

4° Financement des investissements

- montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire ; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux ;
- nombre et pourcentage de branchements publics en plomb supprimés ou modifiés ; pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1er janvier de l'année de présentation du rapport ;
- encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts ;
- montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service ;
- présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service ; montants prévisionnels des travaux ;
- présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.

5° Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau :

- montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues ;
- descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par rapport à cette trame réglementaire et compte tenu des spécificités du contrat d'affermage, quelques détails techniques complémentaires sont apportés :

- au chapitre 1 : Caractérisation technique du Service :
 - Description générale des ouvrages du Service
 - Faits marquants de l'exercice 2017
 - Les travaux concessifs
- au chapitre 3 : Indicateurs de performances :
 - Les indicateurs de performances complémentaires contractuels
 - Les pénalités

1 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne assure et organise sur l'ensemble de son territoire l'exploitation des captages, réseaux d'adduction et de distribution publique d'eau potable :

- Etude, construction de réseaux d'adduction et transfert et équipements nécessaires (réservoirs, stations de pompage et de traitement)
- Extension et renouvellement des réseaux de distribution
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

• Nom de la collectivité : Syndicat Mixte Garrigues Campagne

• Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

• Compétences liée au service :

Production Transfert Distribution

• Territoire desservi

(Nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

24 Communes adhérentes + 1 Commune desservie (Prades le Lez) :

ASSAS, BAILLARGUES, BEAULIEU, BOISSERON, BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, CASTELNAU-LE-LEZ, CASTRIES, CLAPIERS, FONTANES, GALARGUES, GARRIGUES, GUZARGUES, MONTAUD, *PRADES le LEZ*, RESTINCLIERES, SAINT-BEAUZILLE-DE-MONTMEL, SAINT-DREZERY, SAINT-GENIES-DES-MOURGUES, SAINT-HILAIRE-DE-BEAUVOIR, SAINT-JEAN-DE-CORNIES, SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES, SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES, SAUSSINES, TEYRAN.

à l'exception de quelques abonnés excentrés situés sur les Communes de :

- ASSAS (3 abonnés) desservis par la Communauté des Communes du Grand Pic Saint Loup
- CASTELNAU-LE-LEZ (10 abonnés) desservis par le réseau de Montpellier.

A l'inverse, la Collectivité alimente en eau directement 3 abonnés de la Commune de PRADES-LE-LEZ.

- Existence d'un schéma de distribution Non Oui, date d'approbation : 27 juin 2012
- Existence d'un règlement de service Non Oui, date d'approbation : 3 décembre 2009
- Existence d'une CCSPL Non Oui

1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE

Le Service est exploité en délégation de service public (affermage).

Délégation de Service public :

- Nom du délégataire : Entreprise RUAS Michel SA
- Date de début de contrat : 1^{er} Janvier 2010
- Date de fin de contrat : 31 Décembre 2021 (contrat de 12 ans)
- Missions du délégataire :
 - Assurer en continu (sauf cas de force majeure) la livraison, au compteur de chaque abonné du territoire syndical, une eau potable de bonne qualité en quantité et pression suffisantes.
 - S'engager sur des objectifs de résultats (rendements de réseau ; qualité et pression) et des indicateurs de performances.
 - Assurer la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des ouvrages de captage, pompage, surpression, traitement et télégestion ;
 - Assurer la surveillance, le fonctionnement et l'entretien des réservoirs de stockage et des canalisations destinées à l'adduction et à la distribution de l'eau potable y compris la partie des branchements située sous la voirie publique et les ouvrages accessoires, tels que vannes, réducteurs, compteurs ;
 - Réaliser les travaux de branchements neufs et leur mise en service;
 - Mettre en œuvre le programme contractuel de travaux concessifs ;
 - Assurer le renouvellement de la robinetterie et tout appareillage hydraulique, des machines tournantes et de l'équipement des appareils de captage, pompage, surpression, traitement, télégestion, branchements, compteurs, conformément
 - au programme de renouvellement fonctionnel et patrimonial du contrat
 - à la répartition contractuelle des travaux entre Délégataire et Collectivité;
 - S'engager sur un montant prévisionnel et un calendrier d'investissement au titre de ses obligations en matière de renouvellement des ouvrages et équipements dont il a la charge.
 - Garantir la continuité du Service par un système d'astreinte
 - Assurer la gestion des abonnés (souscription des nouveaux abonnements, tenue à jour du fichier des abonnés, relève des compteurs, facturation, encaissement, reversement des redevances ;
 - Surveiller la bonne application du règlement de Service ;
 - Assurer l'accueil Clientèle, traiter les demandes et les réclamations ;
 - Tenir à jour l'inventaire des biens affermés et les plans des ouvrages

Avenants au contrat :

- Avenant n°1 à date d'effet au 17 mars 2014 :

Cet avenant :

- clarifie quelques points du contrat de base,
- le réseau de télé relève (répéteurs et concentrateurs) n'est plus un bien de retour et deviennent propriété de VEOLIA EAU,
- prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
 - concernant certains équipements de télé relève
 - intégration du nouveau site de production de FONTBONNE – MOUGERES,
 - retrait du périmètre affermé du site de production de FONTBONNE Sud.

- Avenant n°2 à date d'effet au 1 janvier 2018 :

Cet avenant :

- prend en compte les dispositions réglementaires récentes :
 - Loi N° 2010-788 (Grenelle 2), induisant notamment la création d'un guichet unique national centralisant les informations sur les réseaux moyennant une redevance annuelle.
 - Loi N° 2013-312 (Brottes) consacrant l'interdiction d'interruption de la fourniture d'eau dans les résidences principales en cas d'impayés.
 - Loi N° 2011-525 (Warsmann) imposant outre l'alerte à l'utilisateur en cas de surconsommation, la mise en œuvre de nouvelles modalités de dégrèvement lors de fuites après compteur générant d'importantes pertes de recettes.
 - Loi N° 2014-344 (Hamon) cette mesure complexifie les recouvrements sur les abonnés, ainsi que la régularisation des usagers non déclarés.
- prend en compte les modifications du périmètre d'affermage :
 - intégration des nouvelles installations créées par le SMGC à savoir, le doublement de la cuve et modification des surpresseurs au réservoir des Mourguettes à St Geniès des Mourgues, ainsi que la création d'un nouveau réservoir de 1500 m3 et des équipements techniques y afférent sur la ZAC de Caylus à Castelnaud le Lez.
- prévoit le déploiement de 80 capteurs « Zonescan » acquis par le SMGC permettant une politique active de recherche de fuites. Le fermier en assurera l'exploitation à ses frais.
- établit un état des lieux des travaux concessifs
- présente les nouvelles modalités de renouvellement des biens du service. Ces nouvelles dispositions génèrent la prise en charge au niveau du SMGC d'une déduction des produits de la surtaxe reversée d'un montant de 2,12 € HT semestriel par abonné, ainsi qu'une majoration de la rémunération du fermier de 0,0098 € HT/m3.

1.3 ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

Le Service public d'eau potable dessert environ 62 042 habitants.

	2016	2017	N/N-1
Nombre d'habitants desservis	60 137	62 042	+ 3,17%

Croissance du même ordre de grandeur en 2016 (2,85%).

La répartition par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2016	Nombre d'habitants raccordés au 31/12/2017	N/N-1
ASSAS	1 536	1 528	-0,5%
BAILLARGUES	6 809	7 005	2,9%
BEAULIEU	1 701	1 728	1,6%
BOISSERON	1 914	1 922	0,4%
BUZIGNARGUES	283	297	4,9%
CAMPAGNE	307	321	4,6%
CASTELNAU LE LEZ	18 233	19 567	7,3%
CASTRIES	6 054	6 138	1,4%
CLAPIERS	5 464	5 478	0,3%
FONTANES	340	348	2,4%
GALARGUES	684	711	3,9%
GARRIGUES	176	178	1,1%
GUZARGUES	526	528	0,4%
MONTAUD	980	994	1,4%
PRADES LE LEZ	10	10	0,0%
RESTINCLIERES	1 665	1 708	2,6%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	1 016	1 028	1,2%
SAINT DREZERY	2 317	2 343	1,1%
SAINT GENIES DES MOURGUES	1 881	1 886	0,3%
SAINT HILAIRE DE BEAUIVOIR	398	407	2,3%
SAINT JEAN DE CORNIES	692	711	2,7%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	694	681	-1,9%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	748	811	8,4%
SAUSSINES	983	1 003	2,0%
TEYRAN	4 726	4 711	-0,3%
TOTAL	60 137	62 042	3,2%
	Hausse	1 905	

1.4 CONVENTIONS D'IMPORT ET D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Vente	PRADES le LEZ	Vente d'eau potable		
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la Commune de JACOU	Vente sans contrat		
Vente	Montpellier Méditerranée Métropole pour la Commune de SAINT BRES <i>Convention de principe, non suivie d'effet à ce jour</i>	Maxi 72 000 m ³ /an 400 m ³ /jour du 1er juin au 15 septembre	16 novembre 2011	
Vente	SMEA Pic Saint Loup	Vente en gros D'eau potable : 40m ³ /h – 960 m ³ /j 365 jours/an Engagement de prise de 80% des Volumes disponibles. <i>Tarif : 0,5624 €/m³</i> <i>Valeur 1/7/2012</i>	21 mars 2013 Renouvelé le 16 mai 2017	4 ans
Achat	SIAEP du Pic Saint Loup	Achat d'eau en gros d'eau potable : alimentation de la Zone de Patus à St Vincent	1990	

1.5 NOMBRE D'ABONNEMENTS

Le nombre d'abonnements est égal au nombre de compteurs installés sur le territoire de la Collectivité.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du Code de l'Environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'Agence de l'Eau.

	2016	2017	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	23 310*	25 273*	+ 8,42%
-domestiques	23 294	25 257	+ 8,43%
-autres que domestiques	11	12	
-autres services d'eau potable	5	4	
* inclus les abonnés du secteur de Prades le Lez hors du périmètre du Syndicat			

La répartition des abonnés par Commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés au 31/12/2016	Nombre d'abonnés au 31/12/2017	N/N-1
ASSAS	627	623	-0,6%
BAILLARGUES	2661	2732	2,7%
BEAULIEU	744	896	20,4%
BOISSERON	816	822	0,7%
BUZIGNARGUES	159	170	6,9%
CAMPAGNE	134	140	4,5%
CASTELNAU LE LEZ	5990	7217	20,5%
CASTRIES	2434	2568	5,5%
CLAPIERS	2142	2166	1,1%
FONTANES	158	160	1,3%
GALARGUES	293	307	4,8%
GARRIGUES	87	90	3,4%
GUZARGUES	181	183	1,1%
MONTAUD	417	431	3,4%
RESTINCLIERES	714	791	10,8%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	452	481	6,4%
SAINT DREZERY	996	1081	8,5%
SAINT GENIES DES MOURGUES	857	912	6,4%
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	169	177	4,7%
SAINT JEAN DE CORNIES	286	299	4,5%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	310	317	2,3%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	333	343	3,0%
SAUSSINES	423	423	0,0%
TEYRAN	1922	1940	0,9%
TOTAL	23 305	25 269	8,4%
	Hausse	1 964	

Progression plus importante que les années précédentes (+ 513 en 2016).

Le nombre d'abonnés compteurs est différent du nombre de branchements (un abonné peut avoir plusieurs compteurs)

1.6 NATURE DES RESSOURCES EN EAU

1.6.1 RESSOURCES SOUTERRAINES PROPRES

Les ressources utilisées sont des nappes souterraines captées à partir de 6 sites de production.

Depuis 2014, le site de MOUGERES est en production et a remplacé celui de FONTBONNE Sud.

Le tableau ci-dessous précise les volumes pompés sur chaque site. Les volumes prélevés sont des volumes d'eau brute non traitée :

	Année	2016	2017	N/N-1	Moyenne 2017	Autorisation m3/jour
1	Volume prélevé par pompage (m3) dont :	5 590 587	5 962 200	+ 6,65%	16 335	32 970
	Pompage de Bérange	913 452	994 334	+ 8,85%	2 724	8 000 9 600 maxi
	Pompage de Castelnau	2 249 674	2 339 239	+ 3,98%	6 409	10 390 15 960 maxi
	Pompage de Fontmagne	789 470	844 910	+ 7,02%	2 315	4 000 9 600 maxi
	Pompage de Mougères	987 077	1 088 814	+ 10,31%	2 983	7 200 7 200 maxi
	Pompage des Candinières	375 038	425 144	+ 13,36%	1 165	1 943 4 344 maxi
	Pompage de Peillou	275 876	269 759	-2,22%	739	1 440 1 200 maxi
2 inclus	Volume prélevé pour les besoins des usines (m3)	(0)	(0)			
	Volume prélevé global m3	5 590 587	5 962 200	+ 6,65%		
1 - 2	Volume produit introduit dans les réseaux m3	5 590 587	5 962 200	+ 6,65%		

Depuis l'année 2012, RUAS intègre les besoins des usines dans les volumes prélevés dans chaque ressource. En 2017, RUAS n'a pas noté de besoin d'usines spécifique, comme en 2016.

L'évolution 2016 – 2017 met en évidence :

- Une hausse importante des productions (+6,7%), cohérente avec la hausse du nombre d'abonnés,
- Des hausses de production importantes sur les captages BERANGE, CASTELNAU et MOUGERES.

Les productions sont nettement en deçà des capacités de production et des valeurs d'autorisations de prélèvements.

Ceci est sécurisant pour le Syndicat et lui permettrait de faire face à des problématiques techniques ou de pollution, accidentelle ou non, sur une ressource.

1.6.2 ALIMENTATION SECONDAIRE

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne achète de l'eau au Syndicat du Pic Saint Loup pour desservir la Zone du Patus à Saint Vincent de Barbeyrargues :

	2016	2017	N/N-1
Volumes achetés à d'autres Services d'eau potable	6 834	6 303	-7,77%

1.6.3 PRODUCTION TOTALE MISE EN DISTRIBUTION

	2016	2017	N/N-1
A - Volume prélevé par les ressources propres du Syndicat m ³	5 590 587	5 962 200	+ 6,65%
B - Besoins des usines m ³	0	0	0,00%
1 - Volume produit m³ (A-B)	5 590 587	5 962 200	+ 6,65%
2 - Volume acheté à d'autres services d'eau potable m³	6 834	6 303	-7,77%
Production Totale 1 + 2	5 597 421	5 968 503	
<i>Hausse de la production totale</i>		+ 371 082	+ 6,63%
3 - Volume vendu à d'autres services d'eau potable m³	238 380	254 665	+ 6,83%
Volume mis en distribution (m³) : 1 + 2 - 3	5 359 041	5 713 838	
<i>Hausse de la mise en distribution</i>		+ 354 797	+ 6,62%

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée (traitement de désinfection au chlore gazeux sur les sites de production).

Les volumes produits sont égaux aux volumes prélevés, aucun site ne disposant par exemple de station de filtration consommatrice d'eau pour réaliser les contre-lavages périodiques.

1.8 VOLUMES CONSOMMES AU COURS DE L'EXERCICE

	2016	2017	N/N-1
1 - Volume comptabilisé pendant la période de facturation (m ³) – hors vente en gros	3 998 195	4 268 757	+ 6,77%
..... Dont volumes facturés	Donnée manquante	4 188 394	
..... Dont volumes dégrévés	Donnée manquante	80 363	
2 -Volume consommateurs sans comptage (m ³)	31 057	35 643	14,77%
3 - Volume de service du réseau (m ³)	47 446	45 550	-4,00%
Volume consommé autorisé (m³) : 1 + 2 + 3	4 076 698	4 349 950	+ 6,70%
Nombre de semaines de consommation	52,14	51,57	
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels	366	362	
1bis - Volume comptabilisé ramené à 12 mois (365 ou 366 jours) (m ³)	(3 998 195)	(4 304 133)	+ 7,65%
1bis+2+3 : Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	4 076 698	4 385 326	+ 7,57%

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Au sens du décret, le [volume comptabilisé est ramené sur 12 mois \(365 ou 366 jours\)](#). Ceci a un impact sur le volume consommé autorisé.

Le volume consommé autorisé -(V6 dans le bilan hydraulique) est la somme :

- du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice - (V7 maintenu à 365 jours dans le bilan hydraulique),
- du volume des consommateurs sans comptage (essais poteaux défense incendie, bornes fontaines, arrosage public sans compteur,...) -(V8 dans le bilan hydraulique).
- et des volumes de service du réseau (purges, vidanges, nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux...) - (V9 dans le bilan hydraulique).

1.9 VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE

Le volume vendu selon le décret est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice.

Le volume vendu, calculé par le Délégué, est égal au volume consommé autorisé (calculé en 1.8), après déduction du volume de service du réseau (V9 dans le bilan hydraulique).

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007, le volume vendu se décompose ainsi :

	2016	2017	N/N-1
Calcul du volume vendu	<i>Extrait du RAD 2016</i>	<i>Extrait du RAD 2017</i>	
1 - Rappel du Volume consommé autorisé (m³) :	4 076 698	4 349 950	+ 6,70%
2 - Volume de service du réseau (m ³)	47 446	45 550	-4,00%
Volume vendu aux abonnés du Service en m³ (1-2)	4 029 252	4 304 400	+ 6,83%
..... Dont volumes facturés	Donnée manquante	4 188 394	
..... Dont volumes dégrévés	Donnée manquante	80363	
..... Dont volume consommateurs sans comptage	31 057	35 643	14,77%

Ventilation du Volume vendu selon décret m³ (1 + 2) =	4 267 632	4 559 065	+ 6,83%
1 - Volume vendu aux abonnés du Service m³	4 029 252	4 304 400	+ 6,83%
..... Dont domestiques ou assimilés	3 964 311	4 205 769	+ 6,09%
..... Dont Autres que domestiques	64 941	98 631	51,88%
2 - Volume vendu à d'autres Services	238 380	254 665	+ 6,83%

A noter que dans l'estimation du Délégué :

- Les dotations gratuites (dégrèvements pour fuites) sont évidemment intégrées dans le volume vendu aux abonnés du service.
En application du décret n° 2012-1078 sur les dégrèvements, les dégrèvements déclarés par RUAS ont été de 80 363 m³ pour l'année 2017.
- Le Fermier intègre également, dans les volumes vendus aux abonnés du Service, les volumes des consommateurs sans comptage : **usagers connus avec autorisation** (V8 dans le bilan hydraulique).

Les consommations annuelles moyennes par abonné ressortent à :

Année	2016	2017	Standard
Consommation spécifique par habitant (l/habitant/jour)*	173	181	200
Consommation spécifique par abonné (m ³ /abonné/an)**	164	161	120

$$* \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels + collectifs (Source RAD 2017)}}{\text{Nb d'habitants} * \text{Nb de jours entre relèves}} = \frac{(3943500+118311) * 1000}{62042 * 362} = 181 \text{ l/hab/jour}$$

$$** \frac{\text{Volume vendu aux clients individuels + collectifs (Source RAD 2017)}}{\text{Nb d'abonnés domestiques}} = \frac{(3943500+118311)}{25257} = 161 \text{ m}^3/\text{abonné/an}$$

Les consommations spécifiques par habitant sont en légère hausse, celles par abonné en légère baisse. Le tableau ci-après précise les volumes vendus par Commune.

Commune	Volumes vendus au 31/12/2016	Volumes vendus au 31/12/2017	N/N-1
ASSAS	112 863	113 444	0,5%
BAILLARGUES	412 130	430 450	4,4%
BEAULIEU	96 237	117 766	22,4%
BOISSERON	102 229	104 001	1,7%
BUZIGNARGUES	19 060	21 326	11,9%
CAMPAGNE	15 266	15 598	2,2%
CASTELNAU LE LEZ	1 445 326	1 571 428	8,7%
CASTRIES	356 128	386 628	8,6%
CLAPIERS	348 710	365 628	4,9%
FONTANES	24 935	26 473	6,2%
GALARGUES	30 859	37 626	21,9%
GARRIGUES	8 616	8 215	-4,7%
GUZARGUES	26 987	28 772	6,6%
MONTAUD	63 268	69 603	10,0%
RESTINCLIERES	107 449	103 636	-3,5%
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	61 117	70 560	15,5%
SAINT DREZERY	160 839	170 733	6,2%
SAINT GENIES DES MOURGUES	103 097	100 002	-3,0%
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	20 480	22 349	9,1%
SAINT JEAN DE CORNIES	37 158	38 217	2,8%
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	56 923	58 332	2,5%
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	50 635	54 062	6,8%
SAUSSINES	49 004	54 105	10,4%
TEYRAN	288 878	299 803	3,8%
TOTAL	3 998 194	4 268 757	6,8%

Valeurs légèrement différentes dans le calcul des volumes vendus dans l'exercice : **4 304 400 m³**

Cette différence peut s'expliquer par un décalage entre les relevés. Les volumes vendus ne représentent pas exactement la même période dans les cas. La valeur de 4 304 400 est un volume ramené sur 365 jours, ce qui n'est pas forcément le cas des volumes vendus par commune.

1.10 LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS)

Le « réseau de desserte » est équivalent au réseau de distribution sans les branchements. Il intègre l'ensemble des canalisations de transfert et de distribution acheminant l'eau depuis les points de traitement jusqu'aux points de raccordements des branchements des abonnés.

Canalisations	2016	2017	N/N-1
Longueur du réseau d'adduction (km)	115 324	115 300	-0,02%
Longueur du réseau de distribution (km)	460 727	464 895	+ 0,90%
TOTAL : réseau de desserte	576 051	580 195	+ 0,72%
Longueur des branchements	129 696	131 430	+ 1,34%
Linéaire total du réseau du Syndicat	705 747	711 625	+ 0,83%

1.11 DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES DU SERVICE

L'inventaire au 31 Décembre de l'exercice est établi selon les préconisations de la FP2E.

Les biens propres de la Société y figurant sont ceux, conformément au décret, expressément désignés au contrat comme biens de reprise.

Installation de production	Capacité de production (m ³ /j)	Qualification
Pompage de Bérange	9 600	Bien de retour
Pompage de la Crouzette	15 960	Bien de retour
Pompage de Fontmagne	9 600	Bien de retour
Pompage de Mougères	7 200	Bien de retour
Pompage des Candinières	4 344	Bien de retour
Pompage de Peillou	1 200	Bien de retour
Capacité totale de Production	47 904	

Installation de reprise, de pompage ou surpresseur	Débit des pompes (m ³ /h)	Qualification
Reprise de Bérange	200	Bien de retour
Reprise de Castries	160	Bien de retour
Reprise du Peillou	65	Bien de retour
Reprise Fontbonne BS vers HS	320	Bien de retour
Reprise La Gardie	320	Bien de retour
Reprise Malrives	510	Bien de retour
Reprise Pierre Plantée	150	Bien de retour
Surpresseur St Hilaire de Beauvoir	12	Bien de retour
Surpresseur Assas	16	Bien de retour
Surpresseur de Saint Génies	15	Bien de retour
Surpresseur Montaud	60	Bien de retour
Surpresseur Planchenault	16	Bien de retour
surpresseur St Jean de Cornies	67	Bien de retour
Capacité totale	1 911	

Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m ³)	Qualification
Assas - Le Raoulet	1300	Bien de retour
Bâche Bérange	120	Bien de retour
Baillargues	2000	Bien de retour
Beaulieu	150	Bien de retour
Boisseron (Planchenault)	600	Bien de retour
Buzignargues	500	Bien de retour
Campagne	150	Bien de retour
Castelnau-Le-Lez - Le Caylus *	1500	Bien de retour
Castelnau Le Lez 1	4000	Bien de retour
Castelnau Le Lez 2	2500	Bien de retour
Castelnau Le Lez 3	600	Bien de retour
Castries 1	1000	Bien de retour
Castries 2	600	Bien de retour
Clapiers (sur tour)	200	Bien de retour
Calpiers La ZAC	1000	Bien de retour
Clapiers Las Courejas	1300	Bien de retour
Fontanès Quintillargues	500	Bien de retour
Fontbonne Bas Service	800	Bien de retour
Fontbonne Haut Service	2500	Bien de retour
Galargues	250	Bien de retour
Garrigues	150	Bien de retour
Guzargues	500	Bien de retour
Malrives	1750	Bien de retour
Montaud - Monflaur	250	Bien de retour
Pierre Plantée	3000	Bien de retour
Restinclières	150	Bien de retour
Saussines	200	Bien de retour
St Bazille de Montmel	580	Bien de retour
St Drézéry Le Miradou	250	Bien de retour
St Génières des Mourgues 1	1000	Bien de retour
St Génières des Mourgues 2	250	Bien de retour
st Hilaire de Beauvoir	150	Bien de retour
St Jean de Cornies	150	Bien de retour
Teyran Plan Redon	2300	Bien de retour
Teyran village	200	Bien de retour
Capacité totale des réservoirs	32 450	

Canalisations		Qualification
Longueur de canalisations d'adduction (ml)	115 300	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	464 895	Bien de retour

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	22 080	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	131 430	Bien de retour

Equipements de réseau		Qualification
Nombre total d'équipements	5 281	Bien de retour
dont poteaux incendie	1 049	Bien de retour
dont bornes monétiques*	3	Bien de retour
dont vannes de sectionnement	3 365	Bien de retour
dont vidanges	242	Bien de retour
dont ventouses	610	Bien de retour
dont réducteurs de pression	12	Bien de retour

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs	26 076	Bien de reprise partielle

* Ces ouvrages ont été mis en service durant l'année 2017

Avec la construction du réservoir du Caylus à Castelnau-le-Lez (1 500 m³), et le doublement de la capacité du site des Mourguettes à St Geniès-des-Mourgues (500 m³), la capacité totale des réservoirs a évolué de 2 000 m³ en 2017.

1.12 REMARQUES DU FERMIER SUR LES INSTALLATIONS DU SYNDICAT

1. Néant
2. Propositions d'amélioration :
 - Sécurisation des sites : mise en place de dispositifs de double protection d'accès à l'eau, y compris contrôle par lecteur de badge pour les réservoirs occupés par des opérateurs téléphoniques.
 - En cas de coupure électrique : mise en place d'un inverseur de sources et d'un coffret de branchement rapide pour groupe électrogène sur l'ensemble des sites de production ainsi que les ouvrages de reprise.
 - Surveillance du DN500mm + protection de la future alimentation de Sussargues : Mise en place d'un capteur de pression et d'une alarme « pression basse » sur la canalisation d'adduction entre la reprise de la Pierre Plantée et Fontbonne Sud afin de prévenir de tout manque d'eau sur cette alimentation.
 - Arrêt des lignes pilote de type RTC en 2019 : modernisation des transmissions des communications intersites via les télésurveillances en place (changement des cartes de dialogue, et nouveaux paramétrages). En effet les opérateurs téléphoniques ne feront plus d'entretien de ces lignes filaires à partir de 2019.
 - Fontanes / Sainte Croix-de-Quintillargues – Réservoir semi-enterré : Réfection du chemin d'accès au réservoir (accès impossible en véhicule léger)

- Guzargues – Réservoir semi-enterré : Réfection du chemin d'accès (dégradations naturelles)
- Baillargues – Réservoir semi-enterré : Ragréage de l'intérieur de la chambre de vannes + réfection du génie civil (poutres et acrotère cuve sud) + renforcement de la clôture existante (hauteur)
- Castelnau-le-Lez – Pompage de la Crouzette : Travaux de canalisations pour mise en décharge de chaque forage en cas de pollution de la nappe (demande de l'ARS) + remise en peinture et rafraîchissement du local électrique
- Castelnau-le-Lez – La Gardie – Réservoirs jumelés (2 500 m³) : Réfection du génie civil suite à vieillissement du béton et apparition de fissures prononcées sur les ouvrages.
- Castelnau-le-Lez – La Gardie – Réservoir de 4 000 m³ : Réfection de l'étanchéité de la cuve

1.13 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2017

- a) Hausse du nombre d'abonnés (8,4%),
- b) Hausse de l'ensemble des volumes pompés, produits (+6,6%) et distribués (+6,6%),
- c) Hausse du rendement du réseau (+0,8 %) soit un passage de 77,09 à **77,7%**,
- d) Points positifs :
 - Interconnexion avec le SMEA du Pic Saint Loup (255 000 m³ de vente en gros du Syndicat),
 - Fin des travaux de construction du réservoir du Caylus à Castelnau-le-Lez, la seconde cuve de stockage ainsi que les surpresseurs aux Mourguettes à St Génies-des-Mourgues ont été mis en service. La capacité totale des réservoirs est désormais de 34 450 m³ permettant au syndicat de répondre et d'anticiper aux besoins actuels et futurs.
 - Conformité microbiologique : objectif de performance (100%) atteint,
 - Conformité physico-chimique : objectif de performance (96%) atteint,
- e) Points négatifs :
 - 1 328 512 m³ de pertes,
 - 5 349 interventions Clientèle en 2017.

1.14 RECOMMANDATIONS ET TRAVAUX SOUHAITES PAR LE DELEGATAIRE

- En matière de choix d'équipements performants sur les réseaux et les usines,
- En matière de choix d'équipements fiables et adaptés pour le parc compteurs.

La liste des renouvellements ci-après a été transmise fin 2017, dans le cadre de la construction budgétaire du programme travaux 2018 du Syndicat :

- **Assas - Chemin du Mas de Péret** : Renouvellement et renforcement PVC DN 50mm en DN 100mm suite à de nombreuses fuites (550ml).
- **Beaulieu – Croisement du Peillou** : Renouvellement fonte grise DN250mm + DN200mm entre Beaulieu et le croisement du chemin d'accès au pompage du Peillou (2 900ml).

- **Baillargues – Route Impériale** : Renforcement fonte DN 60/80mm en DN 150mm (540ml) car fuites et projet immobilier.
- **Baillargues – Rue de la Villette** : Renforcement fonte DN 60mm en DN 150mm (420ml). Nombreuses fuites + renforcement pour défense incendie du secteur.
- **Baillargues – Rue François Perroux** : Raccourcissement du tracé de la canalisation en DN200mm pour déplacement PI en domaine public.
- **Baillargues – Boulevard de Massane** : Sécurisation de l'alimentation du domaine de Massane (Golf, lotissements), la zone est en attente actuellement, et alimentée par une canalisation en DN250mm fonte.
- **Buzignargues – rue des Candinières** : Mise en place de tampons articulés assistés sur l'ouvrage abritant le réducteur de pression et le débitmètre de la canalisation d'adduction de Fontbonne Haut Service en DN300mm.
- **Campagne – Allée du nouveau monde - Alimentation du réservoir sur tour**: abandon des anciens réseaux fuyards (400ml de DN150mm) et pose d'un nouveau réseau DN150mm (250ml) (NB: la cave coopérative est actuellement alimentée sur le réseau feeder en aval du raccordement).
- **Castelnau le Lez – Allée des Mésanges** : 150ml de fonte DN 100mm à déplacer en domaine public.
- **Castelnau le Lez – Rue du Prado / Chemin du Lez** : Renouvellement fonte en DN100 suite à de nombreuses fuites (500ml).
- **Castelnau le Lez – Chemin de Substantion** : Renforcement fonte DN 80mm en DN 150mm (470ml) car nombreuses fuites.
- **Castelnau le Lez – Chemin St Nicolas / Ch des Sapins** : Renforcement fonte DN 60mm en DN 100 ou 150mm (480ml) car nombreuses fuites + renforcement pour défense incendie du secteur.
- **Castelnau-le-Lez – Avenue du Devois** : Dévoiement de la canalisation située en domaine privé.
- **Castries – Avenue de Sommières** : Suppression fonte DN 60mm sur trottoir suite à de nombreuses fuites (180ml) + mutation des branchements.
- **Castries - Rue des Ecoles / Avenue de la Gare** : Suppression doubles réseaux, fonte DN 100mm rue des Ecoles (120ml) + fonte DN 60/80mm avenue de la Gare (250ml) + mutation des branchements.
- **Castries - Rue Alphonse Daudet / Impasse de la Réserve** : Renouvellement et renforcement fonte DN 60mm suite à de nombreuses fuites (220ml).
- **Castries / Teyran / Assas – Tronçon Malrives > rond-point du lien** : Renouvellement fonte grise DN250mm entre la reprise de Malrives et le pont du lien suite à de nombreuses fuites (2 400 ml) + pertes en eau importantes.

- **Clapiers – Rue des Rayons d'Oc** : Dévoiement de la canalisation située en domaine privé.
- **Fontanès – Chemin du Mas de Laroque** : Renouvellement et renforcement fonte DN 60mm suite à de nombreuses fuites (1 200ml).
- **Galargues – RD1** : Aménagement de l'interconnexion entre le réseau de distribution de Galargues et celui de Buzignargues, création d'une chambre de comptage avec réducteur de pression.
- **Restinclières – chemin du Thym** : Maillage entre les 2 canalisations en DN150mm (30ml) dans cette rue afin d'améliorer la circulation de l'eau et de contribuer à son renouvellement.
- **Sainte Croix-de-Quintillargues – Avenue d'Assas** : Renforcement DN60mm fonte sur 80 ml pour suppression du multi-diamètre + maillage DN150mm fonte (103 ml) pour améliorer la circulation de l'eau.
- **Saint Bauzille-de-Montmel – Route de St Mathieu de Trévières (RD1)** : Renouvellement et renforcement fonte DN 60mm suite à de nombreuses fuites (environ 2 000ml).
- **Saint Geniès-des-Mourgues - Avenue de Montpellier** : Suppression du DN80 fonte car double réseau, et mutation des branchements sur le réseau BS.

Les renouvellements et renforcements de canalisations prioritaires couvrent approximativement un linéaire de 12,1 km.

1.15 LES TRAVAUX CONCESSIONS

Il s'agissait des travaux d'investissements et d'améliorations listés dans le contrat et dont le Fermier assure le financement et la réalisation (article 37) pour un montant d'investissement de **1 933 019 €**.

Cette opération est terminée : l'ensemble des 24 communes est opérationnel en télé-relève au 31 décembre 2017.

A noter que le poids de l'amortissement (source CARE) des travaux concessionnaires est de 188 530 € en 2017 (185 744 € en 2016).

1.16 LES AUTRES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE FERMIER

- Néant

1.17 LES TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LE SYNDICAT

- Mise en place de 3 bornes monétiques sur le territoire du SMGC (Baillargues, Castelnaud Le Lez, St Drézéry)

- Fin des travaux de construction du réservoir du Mas du Caylus à Castelnau le Lez, débutés en 2015, réservoir mis en service au 1^{er} semestre 2017
- 2^{ème} tranche du renouvellement de la canalisation en eau potable de la rue des colombiers à Baillargues
- Création d'un raccordement sur les canalisations d'adduction du service de Bérange pour le renforcement et la sécurisation de l'alimentation de Baillargues
- Installation d'un conductimètre à la station de pompage de la Crouzette dans le cadre du dossier de régularisation de la DUP
- Remise en peinture de la surface extérieure du réservoir sur tour de St Geniès-des-Mourgues

2 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

2.1 FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'Assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part Collectivité (délibération du 3 décembre 2009 pour application au 1^{er} Janvier 2010).

La Collectivité ayant opté pour un mode de gestion en délégation de service, les tarifs concernant la part de la société RUAS sont fixés par le contrat et indexés à chaque facturation par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les frais d'accès au service sont de 43,00 € - tarif de base.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...) :

Prestations	Montant facturé (HT) – tarif de base
fermeture d'un branchement	57,00 €
réouverture d'un branchement	57,00 €
construction d'un nouveau branchement	bordereau des prix
modification d'un branchement	bordereau des prix
remplacement d'un compteur	bordereau des prix
frais d'étalonnage d'un compteur sur place	de 95 à 185 €
frais d'étalonnage d'un compteur au banc d'essai	de 165 à 545 €
raccordement d'un nouvel ouvrage	bordereau des prix
contrôle des installations privées	180,00 €

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le Service est-il assujetti à la TVA ? Oui Non

Sont obligatoirement assujettis à la TVA :

- les services délégués
- les services d'eau potable des collectivités de plus de 3000 habitants
- les services précédemment assujettis à la TVA du fait de l'adhésion à un autre service.

2.2 PRIX DE SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les tarifs applicables à la mise en place du nouveau contrat de délégation puis modifiés par l'avenant n°1, les taxes et redevances des Organismes Publics sont les suivants :

	1 ^{er} Janvier 2010 en valeur de base
Part de la Collectivité	
Part fixe	19,1600 € HT/an
Part proportionnelle	0,5057 € HT/m ³
Part du délégataire (contrat de base)	
Part fixe (€ HT/an)	26,00 € HT/an
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,3300 € HT/m ³
Part du délégataire (avenant n°1)	
Part fixe (€ HT/an)	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,0044 € HT/m ³
Taxes et redevances	
TVA	5,5%
Préservation des ressources en eau	0,1050 € HT/m ³
Redevance pollution	voir ci-dessous

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé.

Les relevés sont semestriels ou plus (télé relève en service)

2.3 REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE DOMESTIQUE

Cette redevance est perçue dans toutes les Communes, quelle que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les Communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau, et ne comporte à partir de 2012, qu'une seule catégorie de Collectivité.

Redevance pour pollution domestique (€/m³) au 1^{er} janvier 2017 : 0.2900 €HT/m³

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
Redevance pour pollution domestique (€/m ³)	0,2900 € HT/m ³	0,2900 € HT/m ³

2.4 REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

	1 ^{er} janvier 2016	1 ^{er} janvier 2017
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte (€/m ³)	0,1600 € HT/m ³	0,1550 € HT/m ³

2.5 FACTURES D'EAU SEMESTRIELLES DU SYNDICAT

Le tableau suivant présente les montants applicables à une facture semestrielle de Janvier 2016 à janvier 2018 :

FACTURES	Part du Déléataire		Part Collectivité		Préservation des Ressources	Lutte contre la pollution	Modernisation réseaux
	Partie fixe *	Partie proportionnelle	Partie fixe *	Partie proportionnelle			
Facture de Juillet 2016 (relevé de mai 2016)	(2S 2016)	(1S 2016)					
(1er semestre)	28,69	0,3727	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,160
Facture de Décembre 2016 (relevé de novembre 2016)	(1S 2017)	(2S 2016)					
(2nd semestre)	28,69	0,3698	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,160
Facture de Mai 2017 (relevé de avril 2017)	(2S 2017)	(1S 2017)					
(1er semestre)	29,53	0,3681	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155
Facture de Novembre 2017 (relevé de octobre 2017)	(1S 2018)	(2S 2017)					
(2nd semestre)	28,80	0,3798	19,16	0,5057	0,1050	0,29	0,155

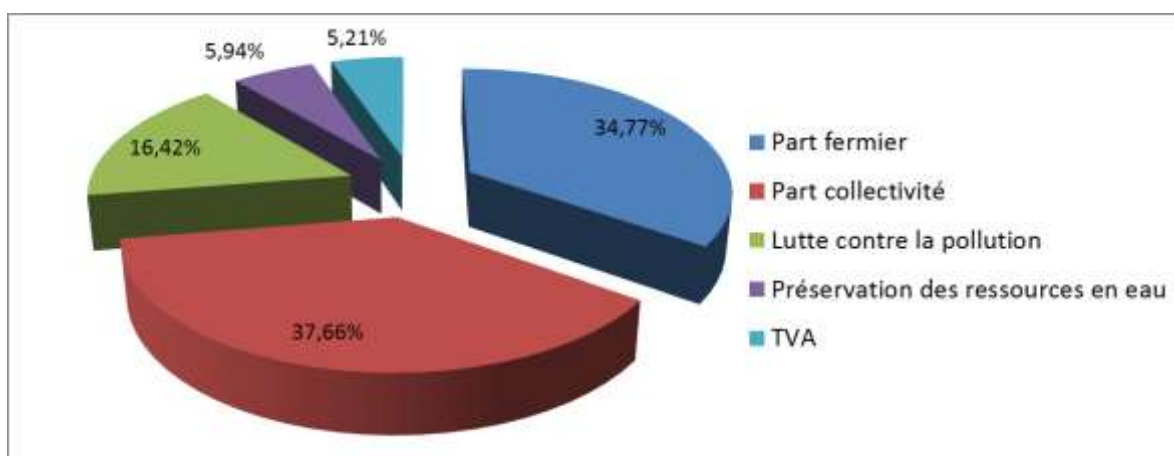
* les montants indiqués correspondent à la part fixe due pour une durée d'abonnement d'un an

Facture-type de Mai 2017 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (60 m³) éditée en Mai 2017 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 2^{ème} semestre 2017 ; consommation : 1^{er} semestre 2017)

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	14,7646	14,7646	5,50%	0,8121	15,5767
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
Sous-total			24,3446		1,3390	25,6836
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3681	22,086	5,50%	1,2147	23,3007
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
Sous-total			52,4280		2,8835	55,3115
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
Sous-total			6,3000		0,3465	6,6465
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	60	0,2900	17,4000	5,50%	0,9570	18,3570
Sous-total			17,4000		0,9570	18,3570
Montant hors TVA						100,47 €
Montant de la TVA						5,53 €
Total TTC						106,00 €
soit						1,77 € €/m³ TTC
(base de 60 m ³ /an)						

La répartition des composantes est la suivante :

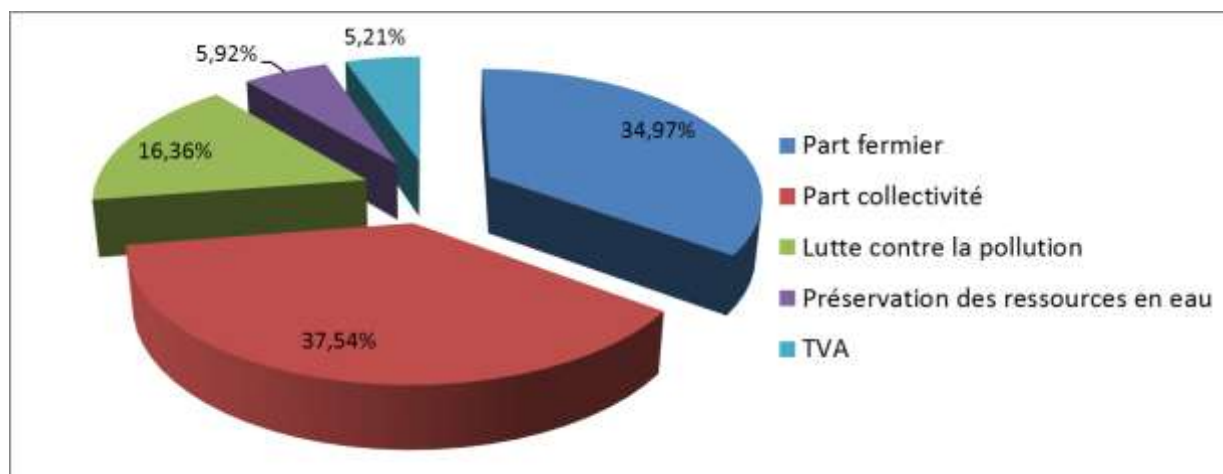


Facture-type de Novembre 2017 :

Les composantes de la facture d'eau semestrielle d'un ménage de référence (60 m³) éditée fin 2017 sont les suivantes : (abonnement – 50% : 1^{er} semestre 2018 ; consommation : 2^{ème} semestre 2017)

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	14,3989	14,3989	5,50%	0,7919	15,1908
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	9,5800	9,5800	5,50%	0,5269	10,1069
Sous-total			23,9789		1,3188	25,2977
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	60	0,3798	22,788	5,50%	1,2533	24,0413
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	60	0,5057	30,342	5,50%	1,6688	32,0108
Sous-total			53,1300		2,9222	56,0522
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	60	0,1050	6,3000	5,50%	0,3465	6,6465
Sous-total			6,3000		0,3465	6,6465
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	60	0,2900	17,4000	5,50%	0,9570	18,3570
Sous-total			17,4000		0,9570	18,3570
Montant hors TVA						100,81 €
Montant de la TVA						5,54 €
Total TTC						106,35 €
soit						1,77 € €/m³ TTC
(base de 60 m ³ /an)						

La répartition des composantes est la suivante :



2.6 EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU POTABLE

Les éléments explicatifs de l'évolution des prix sont les suivants :

▪ **Pour la part Délégataire :**

Indexation annuelle du tarif du Fermier par application d'un coefficient défini au contrat et application de la nouvelle tarification liée à la mise en place du nouveau contrat au 1^{er} janvier 2010.

Contrat	26,00 €/an + 0,3300 €/m3
Avenant n°1	0,0044 €/m3
Valeur au :	1 ^{er} septembre 2009
Formule de révision	$K_N = 0,15 + 0,28 \frac{ICHT - E}{ICHT - E_0} + 0,10 \frac{EMT(A)}{EMT(A)_0} + 0,28 \frac{FSD2}{FSD2_0} + 0,19 \frac{TP10a}{TP10a_0}$
Coefficient de révision applicable à la facture de Juillet 2016	Partie Fixe = 1.10346 Partie proportionnelle = 1.11453
Coefficient de révision applicable à la facture de Décembre 2016	Partie Fixe = 1.10346 Partie proportionnelle = 1.10586

▪ **Pour la part Collectivité :** pas de modifications :

- Partie fixe établie par délibération du 24 Novembre 2003 et non revalorisée par la suite : 19,16 €/an,
- Partie proportionnelle : 0,4581 €/m3 au 1er janvier 2004, augmentée de 2% par an, soit 0,5057 €/m3 au 1er Janvier 2009.
- Par décision du Comité syndical, le montant de la partie proportionnelle reste inchangé depuis 2009.

▪ **Taxes et redevances :**

- augmentation du montant de la redevance prélèvement : de 0,10 €/m3 à 0.1050 €/m3 depuis 2014,
- augmentation de la redevance Pollution à 0,29 €/m3 en 2016.

2.7 FACTURES D'EAU TYPE AU SENS DU DECRET

Au sens du décret, le rapport doit présenter une facture d'eau calculée au 1er janvier de l'année de présentation du rapport (2017) et au 1er janvier de l'année suivante, pour une consommation de référence d'un ménage définie par l'INSEE (120 m²/an).

2.7.1 FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2017

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	28,62	28,62	5,50%	1,5741	30,1941
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
Sous-total			47,78		2,6279	50,4079
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3681	44,172	5,50%	2,4295	46,6015
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
Sous-total			104,8560		5,7671	110,6231
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
Sous-total			12,6000		0,6930	13,2930
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2900	34,8000	5,50%	1,9140	36,7140
Sous-total			34,8000		1,9140	36,7140
					Montant hors TVA	200,04 €
					Montant de la TVA	11,00 €
					Total TTC	211,04 €
					soit 1,76 €	€/m ³ TTC
					(base de 120 m ³ /an)	

2.7.2 FACTURE TYPE SUR LA BASE DES TARIFS AU 1ER JANVIER 2018

Détail de la facture	Quantité	Prix unitaire	Montant hors TVA	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU						
Abonnement						
ABONNEMENT EAU PART DISTRIBUTEUR	1	28,8	28,8	5,50%	1,5840	30,3840
ABONNEMENT EAU PART COLLECTIVITE	1	19,1600	19,1600	5,50%	1,0538	20,2138
Sous-total			47,96		2,6378	50,5978
Consommation						
CONSOMMATION EAU PART DISTRIBUTEUR	120	0,3812	45,744	5,50%	2,5159	48,2599
CONSOMMATION EAU PART COLLECTIVITE	120	0,5057	60,684	5,50%	3,3376	64,0216
Sous-total			106,4280		5,8535	112,2815
Préservations des ressources en eau						
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU - AGENCE DE L'EAU	120	0,1050	12,6000	5,50%	0,6930	13,2930
Sous-total			12,6000		0,6930	13,2930
ORGANISMES PUBLICS						
LUTTE CONTRE LA POLLUTION - AGENCE DE L'EAU	120	0,2900	34,8000	5,50%	1,9140	36,7140
Sous-total			34,8000		1,9140	36,7140
					Montant hors TVA	201,79 €
					Montant de la TVA	11,10 €
					Total TTC	212,89 €
					soit	1,77 € €/m3 TTC
					(base de 120 m3/an)	

2.8 RECETTES

2.8.1 RECETTES DU DELEGATAIRE

Référence		2016	Bilan prévisionnel du contrat		2017	%	
Produits d'exploitation:							
Partie fixe			20 205	26,00 €	525 330,00 €		
Partie proportionnelle			3 550 000	0,33 €	1 171 500,00 €		
Total 1		2 226 938,00 €			1 696 830,00 €	2 292 331,00 €	2,94%
Produits exclusifs:							
Travaux	(branchements)		240	1 200,00 €	288 000,00 €		
Prestations aux abonnés							
Frais d'accès au service			909	43,00 €	39 087,00 €		
Frais d'ouverture/fermeture			202	57,00 €	11 514,00 €		
Frais de relance			808	12,00 €	9 696,00 €		
Autres							
Facturation redevance assainissement			34 582	2,50 €	86 455,00 €		
Facturation redevances Agence			40 410	0,20 €	8 082,00 €		
Total 2		826 509,00 €			442 834,00 €	806 610,00 €	-2,41%
Produits Financiers		- €			- €	- €	
Total 3		- €			- €	- €	
Produits accessoires		277 538,00 €			- €	343 952,00 €	
Total 4		277 538,00 €			- €	343 952,00 €	23,93%
TOTAL 1+2+3+4		3 330 985,00 €			2 139 664,00 €	3 442 893,00 €	3,36%

Les recettes globales du Déléguataire sont en hausse par rapport à 2016 de 3,4 %.

2.8.2 RECETTES DU SYNDICAT

Année	2016	2017
1 - Recettes surtaxe syndicale Source : Comptes administratifs.	2 500 369,17 €	2 484 718,40 €
Recettes surtaxe syndicale Source : CARE du Déléguataire.	2 520 160,00 €	2 510 978,00 €
Recettes surtaxe syndicale <i>Calcul théorique</i>	23 309 abonnés x 19,16 € = 446 600,44 € 4 029 252 m ³ x 0,5057 € + 238 380 m ³ x 0,3304 = 2 116 350,18 €	25 273 abonnés x 19,16 € = 484 230,68 € 4 304 400 m ³ x 0,5057 € + 254 665 m ³ x 0,3304 = 2 260 876,40 €
Total	2 562 950,62 €	2 745 107,08 €
Autres recettes :		
1- Recettes liées aux travaux	1 198 539,01 €	697 783,32 €
3 - Autres recettes (locations immeubles, redevance prélèvement, produits divers et exceptionnels, amortissements des subventions.)	418 180,02 €	496 061,52 €
TOTAL des RECETTES (hors excédents antérieurs) : 1+2 +3	4 117 088,20 €	3 678 563,24 €

Les différences constatées sur la surtaxe syndicale sont en partie liées aux dates de facturation, aux volumes appliqués, au décalage des paiements et aux impayés.

2.8.3 RECETTES DE TIERS

Source : Compte annuel de résultats d'exploitation (CARE)

	2016 Source CARE	2017 Source CARE
Redevance prélèvement	427 597 €	436 255 €
Redevance pollution	1 104 516 €	1 100 111 €
Autres Tiers	34 €	0 €
TOTAL	1 532 147 €	1 536 366 €

La redevance de prélèvement ne transite plus par le Syndicat ; le Délégué verse directement cette redevance à l'Agence de l'Eau.

3 INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE

3.1 ESTIMATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS (D101.0)

Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Seuls les Services de distribution sont concernés.

62 042 habitants en 2017

3.2 PRIX TTC DU SERVICE AU M3 POUR 120 M3 (D102.0)

Prix TTC du service de l'eau au 1^{er} Janvier 2018 :

1,77 €/m³ sur la base d'une consommation standard de 120 m³/an.

3.3 DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES DEFINI PAR LE SERVICE (D151.0)

Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le Fermier pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel :

1 jour

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

La liste des indicateurs de performance est présentée dans le décret et l'arrêté du 2 Mai 2007. En concordance avec les objectifs de la stratégie nationale de développement durable, les indicateurs de performances seront présentés suivant les trois axes d'examen classiquement retenus pour l'évaluation de l'inscription d'un Service dans cette démarche :

- **La qualité du Service à l'utilisateur**
- **La gestion financière et patrimoniale**
- **Les performances environnementales**

Nota :

L'indice P103-2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est devenu **P103-2b** à partir de l'exercice 2013 en application des articles L2224-7-1 et D2224-5-1 du C.G.C.T.

Seront également présentés :

- Les autres indicateurs au sens du décret.
- Les autres indicateurs contractuels

4.1 LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER

4.1.1 TAUX DE RECLAMATIONS (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature (courrier et mail principalement) relatives au service de l'eau :

- non-respect d'exigences réglementaires, contractuelles ou d'engagement lié au règlement de service
- à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

Le taux de réclamations est :

0

	2016	2017
Taux de réclamations (pour 1 000 abonnés)	0,21 u /1 000 abonnés	0,47 u /1 000 abonnés
Nombre de réclamations écrites reçues par le Fermier	5	12
Nombre de réclamations écrites reçues par le Syndicat	0	0
Nombre d'abonnés (clients)	23 309	25 273

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

0,5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1,5 u/ 1 000 abonnés.

Objectif atteint

4.1.2 TAUX DE CONFORMITES SUR LES EAUX DISTRIBUEES - QUALITE DE L'EAU (P101.1 ET P102.1)

Les données relatives à la qualité publique de l'eau distribuée définies par l'article D. 1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Parallèlement, l'Exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de son autocontrôle.

Le suivi analytique annuel en 2017 est très important, en relation avec la taille de la Collectivité :

	Contrôle sanitaire	Surveillance par le Fermier	Autres	Total	Rappel 2016
Microbiologie	1008	483	6	1497	1 631
Physico-chimie	8 103	491	12	8606	8 487
	TOTAL			10 103	10 118

4.1.2.1 Résultats d'analyse à la ressource

Il s'agit des résultats d'analyses obtenus sur les ressources en eau.

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb total de résultats d'analyses conformes
Microbiologique	18	18	51	51
Physico-chimique	1 685	1 685	19	19

Détails sur quelques paramètres :

Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformes
Atrazine	9	9
Simazine	9	9
Terbutylazine	9	9
Déséthylazine	9	9
Baryum	0	-
Nitrates	9	9
Arsenic	9	9
Sodium	9	9
Sulfates	9	9
Chlorures	9	9

Il n'y a pas de non-conformité sur les ressources.

4.1.2.2 Résultats d'analyses sur l'eau produite et distribuée

Sont distingués les paramètres soumis à limite de qualité et ceux soumis à Références de qualité.

Conformités des paramètres analytiques :

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
Paramètres soumis à Limite de Qualité				
Microbiologique	332	332	218	217 (-1)
Physico-chimique	3 590	3 587 (- 3)	23	23
Paramètres soumis à Référence de Qualité				
Microbiologique	658	657 (- 1)	214	213 (-1)
Physico-chimique	1 722	1 634 (- 88)	472	462 (- 10)
Autres paramètres analysés				
Microbiologique				
Physico-chimique	1 158			

Détails sur quelques paramètres :

	Contrôle Sanitaire et Surveillance par le Délégué		
	Nombre total de résultats d'analyses	Conformes aux Limites ou aux Références de Qualité	Type de seuil
Pesticides totaux	19	19	Limite de qualité
Nitrates	45	45	Limite de qualité
Arsenic	17	17	Limite de qualité
Chlorure de vinyl monomère	24	24	Limite de qualité
Fluorures	17	17	Limite de qualité
Turbidité	276	276	Limite et Référence de qualité
Aluminium total	18	18	Référence de qualité
Fer total	43	43	Référence de qualité

4.1.2.3 Conformité des prélèvements

La conformité de l'eau distribuée est mesurée au robinet du consommateur.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Limite de qualité	Contrôle Sanitaire		Surveillance du Délégué		Contrôle Sanitaire et Surveillance du Délégué	
	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes	Nb PLV total	Nb PLV Conformes
Microbiologie	166	166	109	108 (- 1)	275	274 (- 1)
Physico-chimie	85	82 (- 3)	23	23	108	105 (- 3)

Limite de qualité	Taux de conformité		Taux de conformité	
	Contrôle sanitaire		Surveillance Délégataire	
Microbiologie	100,00%		99,10%	
Physico-chimique	96,50%		100,00%	

Le taux de conformité s'apprécie par rapport au nombre de prélèvements et non par rapport au nombre de paramètres déclassants.

4.1.2.4 Détails des non-conformités

Détails des non-conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Délégataire	Contrôle sanitaire	Fermier	
Atrazine déséthyl déisopropyl	0	0,109	2	0	21	0	0,1 µg/l
E.Coli/100ml	0	1	0	1	166	35	0 n/100ml
Plomb	0	14	1	0	26	0	10 µg/l

Détails des non-conformités par rapport aux références de qualité :

Paramètres	mini	maxi	Nb de non-conformités		Nb d'analyses		Seuil
			Contrôle sanitaire	Délégataire	Contrôle sanitaire	Fermier	
Bactéries coliformes	0	4	1	1	166	35	0 n/100 ml
Conductivité à 20°C	503	1 140	32	0	173	0	1000 µS/cm
Conductivité à 25°C	561	1 272	37	0	166	0	1100 µS/cm
Cuivre	0,011	2	1	0	26	0	1 mg/l
Equ.Calco	0	2	3	0	19	0	2 Qualitatif
pH à température de l'eau	6,9	16,6	0	1	166	115	9 Unité pH
Température	7,2	30,5	15	9	173	115	25°C

L'évolution du taux de conformité ces dernières années est la suivante :

Paramètres microbiologiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité microbiologique	100,00%	99,35%	100,00%	99,39%	99,40%	100,00%	100,00%	100,00%
Nombre de prélèvements conformes	144	154	160	162	165	159	171	166
Nombre de prélèvements non conformes	0	1	0	1	1	0	0	0
Nombre total de prélèvements	144	155	160	163	166	159	171	166
Paramètres physico-chimiques	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de conformité physico-chimique	96,92%	95,45%	97,33%	93,33%	90,28%	92,41%	98,82%	96,50%
Nombre de prélèvements conformes	63	63	73	84	65	73	84	82
Nombre de prélèvements non conformes	2	3	2	6	7	6	1	3
Nombre total de prélèvements	65	66	75	90	72	79	85	85

4.1.2.5 Composition de l'eau du robinet

Paramètres	Mini	Maxi	Nb d'analyses	Unité	Valeur Seuil
Calcium	93,5	185,4	50	mg/l	/
Chlorures	10,1	77	50	mg/l	250
Fluorures	0	200	19	µg/l	1500
Magnésium	1,81	15,49	50	mg/l	/
Nitrates	2,4	23,8	50	mg/l	50
Pesticides totaux	0	0,3	21	µg/l	0,5
Potassium	0	5,8	19	mg/l	/
Sodium	5,2	45,9	19	mg/l	200
Sulfates	14,1	96	50	mg/l	250
TH	24,1	52,7	50	°F	/

Pour l'indicateur de performance relatif à la **microbiologie**, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 100%

Objectif atteint

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 96%.

Sans objet

Pour l'indicateur de performance relatif à la physico-chimie, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance : 96%

Objectif atteint

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité : 94%.

Sans objet

Synthèse :

- 1) Globalement, la qualité de l'eau est **conforme aux objectifs** recherchés sur le plan physico-chimique.
- 2) **Limites de qualité** : Les 4 dépassements constatés concernent :
 - a. Atrazine déséthyl déisopropyl = 2
 - b. E.Coli/100ml = 1
 - c. Plomb = 1
- 3) **Références de qualité** : Les 89 dépassements constatés concernent :
 - a. Bactéries Coliformes = 1
 - b. Conductivité à 20°C = 32
 - c. Conductivité à 25°C = 37
 - d. Cuivre = 1
 - e. Equilibre calcocarbonique = 3
 - f. Température = 15

Globalement la qualité de l'eau est très satisfaisante.
Les seuils d'inacceptabilité n'ont pas été atteints en 2017.

Les dépassements en limites et références de qualité observés ne concernent que :

- 3 dépassements constatés par l'ARS par rapport **aux limites de qualité** : plomb et Atrazine déséthyl déisopropyl (2 fois).

Le dépassement sur le paramètre plomb a entraîné une contre-analyse qui s'est révélée négative.

Les dépassements en Atrazine n'ont pas fait l'objet de contre-analyses

-les dépassements par rapport **aux références de qualité** ne font pas l'objet de contre-analyses.

4.1.3 TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMEES (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée est de :

0

	2016	2017
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1 000 abonnés)	1,37	1,46
Nombre d'interruptions de service	32	37
Nombre d'abonnés (clients)	23 309	25 273

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

5 u/1 000 abonnés.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

10 u/ 1 000 abonnés.

Objectif atteint

4.1.4 TAUX DE RESPECT DU DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS (P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1 jour** après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf). Le taux de respect de ce délai est de :

	2016	2017
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	100%	100%
Nombre total de branchements ouverts	2 222	3 652
Nombre total de branchements ouverts dans le délai	2 222	3 652

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

95 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

90 %.

Objectif atteint

4.2 LA GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

4.2.1 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT (P107.2)

4.2.1.1 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en kilomètres) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
3,362/ 438,047=	2,230/ 462,059=	3,905/ 464,614=	2,138 / 446,090=	2,634/ 449,214=	2,612/ 457,293	2,649/ 460,727	1,325/ 464,895
0,77%	0,48%	0,84%	0,48%	0,59%	0,57%	0,57%	0,29%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est :

Ce taux de renouvellement moyen sur les 5 dernières années de **0,49%** est faible.

Sur la base d'une durée de vie des canalisations de 50 ans, le taux de renouvellement théorique est de 2%. A titre d'informations, l'exécution du programme de renouvellements et renforcement de canalisations prioritaires proposé par RUAS pour 2017 couvrent un linéaire de 12,1 km, soit un taux de renouvellement de 2,6%.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance, le renouvellement des réseaux étant du ressort de la Collectivité (sauf 18 ml par opération, considérés comme travaux d'entretien).

4.2.1.2 Renouvellement pris en charge par le Fermier

Cet état ci-dessous, extrait du CARE, fournit les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice 2017 dans le cadre d'une obligation au titre des renouvellements fonctionnel et patrimonial.

Renouvellement	Dépenses année 2016	Dépenses année 2017
Pour garantie de continuité de Service	7 989,63 € (RAD) 209 330,00 € (CARE)	11 114,78 € (RAD) 204 777,00 € (CARE)
Programme contractuel (renouvellements)	382 465,00 € (CARE)	266 841,41 € (RAD) 396 880,00 € (CARE)
TOTAL	390 454,63 € (RAD) 591 795,00 € (CARE)	277 956,19 € (RAD) 601 657,00 € (CARE)

Pour mémoire, les dépenses de renouvellement prévues dans le bilan prévisionnel du contrat sont les suivantes:

Renouvellement	Bilan prévisionnel du contrat	Dépenses déclarées dans le rapport annuel 2017	Dépenses déclarées dans le CARE 2017
Renouvellement fonctionnel :			
- appareillages hydraulique	10 550 €	3 648,80 €	
- électriques et électromécanique,	103 109 €		
- traitements	44 339 €	7 465,98 €	
- autres (hydraulique réservoir)			
Total	157 998 €	11 114,78 €	204 777 €
Renouvellement patrimonial :			
- branchements	198 000 €		
- compteurs	61 652 €		
- compteurs sectoriels	41 194 €		
Total	300 846 €	266 841,41 €	396 880 €
TOTAL	458 844 €	277 956,19 €	601 657 €

Le rapport annuel ne donne pas d'informations de détail pour 2017.

Les travaux de renouvellement recensés dans le rapport annuel du Fermier concernent :

- Installations
 - Station de Fontmagne Sud : débitmètre de refoulement DN250mm
 - Station de Candinières : débitmètre de refoulement DN100mm
 - Station du Peillou : débitmètre de refoulement DN150mm
 - Réservoir du Miradou – St Drézéry : vanne de régulation hydro-altimétrique
- Accessoires hydrauliques sur les réseaux :
 - 2 vannes,
 - 2 tampons de regards,
 - 1 regard,
 - 3 BAC.
- Réseaux, branchements, compteurs
 - ✓ Branchements en plomb supprimés :

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne doit plus excéder 10 µg/L. Cette faible valeur peut induire, en fonction de la qualité de l'eau, une suppression des branchements en plomb.

Renouvellement des branchements plomb	2016	2017	Evolution
Nombre total de branchements du Service	21 616	22 080	2,1%
dont branchements plomb ou de nature inconnue au 31 Décembre (N-1)	195	93	-52,3%
% de branchements plomb restant à supprimer au 1 ^{er} janvier	0,90%	0,42%	-53,3%
Branchements plomb supprimés	102	93	-8,8%
% de branchements plomb supprimés	52,3%	100,00%	91,2%

En 2017, sur 93 branchements au plomb renouvelés :

- 93 ont été pris en charge par la Collectivité et réalisés en polyéthylène (PEHD)
- 0 par le Fermier.

Fin 2017 il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire du syndicat.

✓ Autres branchements hors plomb renouvelés :

154 branchements renouvelés, essentiellement de type polyéthylène basse densité

Renouvellement des branchements hors plomb	2016	2017	N/N-1
Nombre total de branchements	21 616	22 080	2,1%
Nombre renouvelés	178	154	-13,5%
%	0,82%	0,70%	-15,3%

Renouvellement des branchements hors plomb									
Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne
Nombre de branchements renouvelés	19 816	20 112	20 356	20 449	20 642	21 052	21 616	22 080	
Nombre total de branchements de l'année N	186	204	228	147	220	268	178	154	
Nombre total de branchements cumulés		390	618	765	985	1 253	1 431	1 585	
% de branchements renouvelés	0,94%	1,01%	1,12%	0,72%	1,07%	1,27%	0,82%	0,70%	0,96%
<i>Bilan</i>									<i>Cumul</i>
Engagement contractuel : 1%	198,2	201,1	203,6	204,5	206,4	210,5	216,2	220,8	1661
Solde:	-12,2	2,9	24,4	-57,5	13,6	57,5	-38,2	-66,8	-76,2

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

1 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

0,5 % sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé :

- en 2017, 154 branchements hors plomb,

- depuis 2010, 1585 au total, soit un taux moyen sur 8 exercices de 0,96%.

Objectif moyen atteint

✓ Compteurs des abonnés remplacés

Renouvellement des compteurs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Nombre de compteurs	21 405	21 548	21 894	22 188	22 694	23 068	23 780	26 076	9,7%
Nombre de compteurs remplacés	6 498	7 502	6 788	1 032	210	107	136	229	68,4%
Taux de compteurs remplacés en %	30,9	34,8	31,0	4,7	0,9	0,46	0,57	0,88	53,6%
Cumul du renouvellement			20 788	21 820	22 030	22 137	22 273	22 502	1,03%

De plus, 1656 émetteurs de radio-relève des compteurs ont également été remplacés.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

1 400 par an.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

1 000 sauf si le cumul de l'objectif depuis le début du contrat est atteint.

Le Fermier a renouvelé, en 2017, 229 compteurs.

Sur 8 exercices, l'engagement contractuel ressort à 11 200 compteurs renouvelés ; le cumul réel à fin 2017 est de 22 502 compteurs renouvelés.

Objectif très largement dépassé

4.2.2 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE (P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en années, se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du Service si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le Service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles).

La durée d'extinction de la dette est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la Collectivité au 31/12/2017 contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. Cette dernière étant égale aux recettes réelles d'exploitation diminuées des dépenses réelles d'exploitation incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

L'encours de la dette est le montant du capital restant dû au 31 décembre 2017 = **1 311 767.64 €**

L'épargne brute annuelle est la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation =

(Recettes d'exploitation : 3 436 401.76 € - dépenses d'exploitation : 641 771.55 € = **2 794 630.21 €**)

La durée d'extinction de la dette est :

ANNEE	2016	2017
Durée d'extinction de la dette	0,36 an	0,47 an

4.2.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE (P103.2B)

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompes... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service était calculé, jusqu'en 2012 inclus, sur la base du barème suivant (la valeur de cet indice était comprise entre 0 et 100).

Les objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2012 sont d' :

- *Inciter les Collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable,*
- *Engager des actions afin de limiter le taux de pertes à 15% sur les réseaux urbains.*

Les Collectivités, à l'échéance du 31 décembre 2013, doivent :

- *Etablir un descriptif détaillé des réseaux,*
- *Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.*

*L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il modifie notamment les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un **nouveau barème de 0 à 120 points**.*

*Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un **total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé**.*

Cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

Le rapport du Fermier justifie la valeur déclarée de 110 points pour l'année 2017.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'était engagé sur un objectif de performance :
60 à mi- contrat.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :
50.

RUAS précise que l'indice avec l'ancien calcul serait de 80

L'objectif est atteint.

Compte tenu de la nouvelle valeur de l'indice (110 sur 120), le Syndicat dispose du dispositif détaillé exigé par le décret du 27 janvier 2012.

La valeur de l'indice atteint le premier seuil des 40 premiers points du barème : calculé = 42 points.
En conséquence, le Service dispose au 31 décembre 2017 du **descriptif détaillé des réseaux**.

CODE		Points possibles	Données VEOLIA
	Partie A : plans des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan du réseau de transport et de distribution d'eau potable et localisant les ouvrages principaux et les dispositifs de mesures	10	10
VP.237	Procédure de mise à jour du plan au moins annuelle	5	5
	Total partie A	15	15
	ACQUIS		
	Partie B : inventaire des réseaux (30 points)		
VP.238 239 240	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (linéaire, diamètre, matériau) ;	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	12
	Total partie B	30	27
	ACQUIS		
	Total parties A + B	45	40 < 42 < 45
	ACQUIS		
	Partie C : autres éléments (75 points)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges...) et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire des pompes et équipements	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	3
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques des compteurs et carnet métrologique	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherche de pertes d'eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions (réparations, purges, renouvellement)	10	10
VP.248	Programme de mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations chiffré et au moins sur 3 ans	10	10
VP.249	Modélisation des réseaux	5	5
	Total partie C	75	68
	TOTAL GENERAL	120	110

Relativement à l'instruction du MEDDE du 16 juin 2015, le Syndicat dispose avant l'échéance du 31 décembre 2014, un descriptif détaillé des ouvrages : **la Collectivité est donc conforme.**

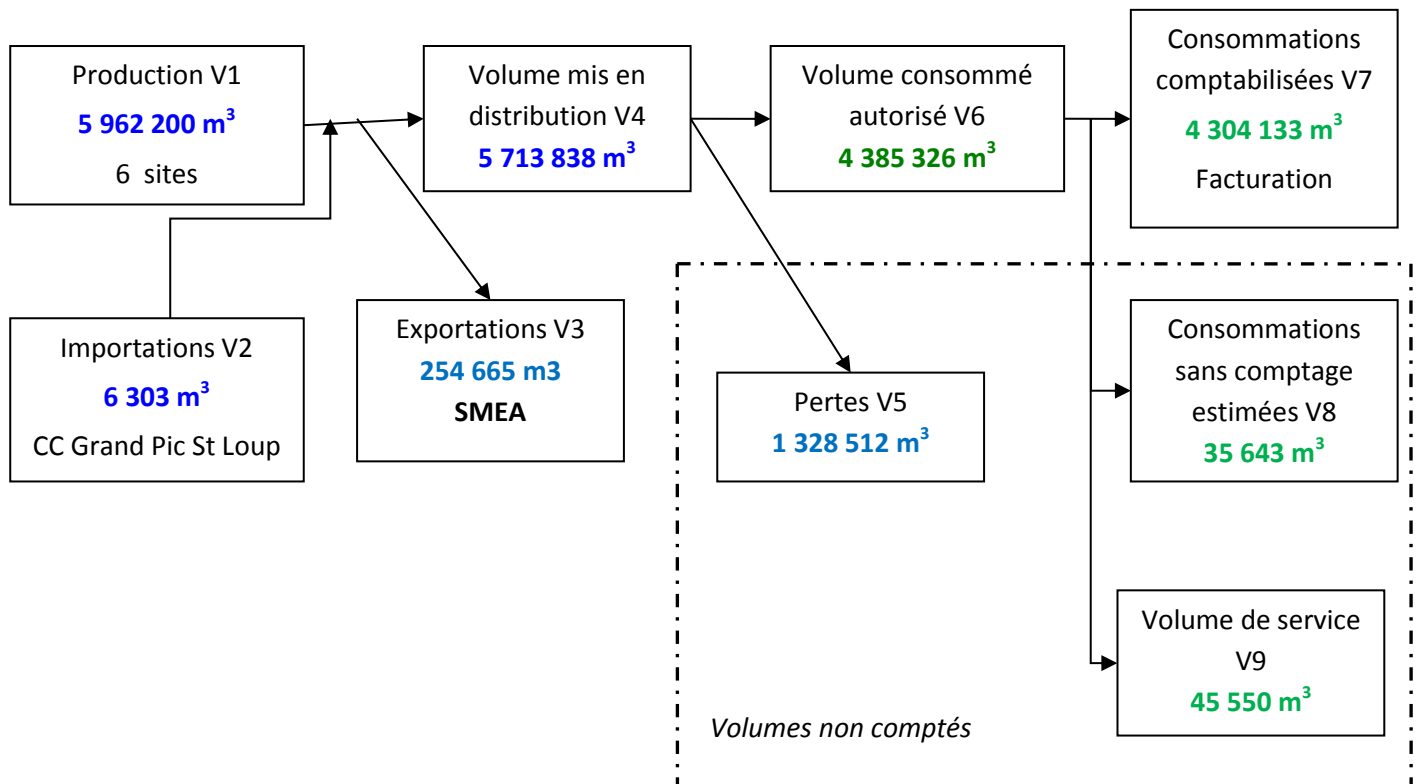
4.3 LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

4.3.1 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION (P104.3)

En application de la définition de l'indice de performance P104.3 spécifié dans le décret du 2 Mai 2007, il est précisé que :

- Les volumes produits **V1** sont sur 12 mois (365 ou 366 jours. Ils sont issus des ouvrages de production et introduits dans le réseau de distribution.
- Les volumes **V2** achetés en gros (importés d'un service extérieur) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Les volumes **V3** vendus en gros (exportés) sont sur 12 mois (365 ou 366 jours)
- Le volume **V4** est le volume mis en distribution : **(V1+V2-V3)**
- Les volumes **V6** correspondent au volume consommé autorisé ; il correspond aux :
 - volumes consommés **V7** issus du relevé des compteurs chez les abonnés et autres usagers équipés de compteurs (particuliers, industriels, services municipaux, fontaines avec compteur, bornes incendie avec compteurs etc..). Ces volumes doivent faire l'objet d'un prorata temporis pour les ramener à une période de 12 mois
 - Volumes **V8** des consommateurs sans comptage (usagers connus avec autorisation). Ces volumes sont estimés
 - Les volumes **V9** de service du réseau. Ces volumes sont estimés
 - **V6 = V7+V8+V9**
- Le volume **V5**, connu par différence, correspond aux pertes

Les volumes pris en compte pour le calcul du rendement du réseau de distribution pondéré sur 365 jours sont donc les suivants :



Nota : Les consommations sans comptage (en particulier l'utilisation des poteaux incendie) et les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,) sont évalués par le Fermier.

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution est :

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	N/N-1
Volume consommé autorisé 365 jours (m ³)V6	3 841 976	3 812 746	3 927 537	3 874 460	3 810 705	3 952 487	4 076 698	4 385 326	7,6%
Volume exporté (m ³)V3	-	-	-	-	68 963	235 827	238 380	254 665	6,8%
Volume produit (m ³)V1	5 905 448	5 771 903	5 756 354	5 562 067	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5 962 200	6,6%
Volume acheté à d'autres services (m ³)V2	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6 303	-7,8%
RENDEMENT = (V6+V3)/(V1+V2)	65,00%	65,97%	68,15%	69,58%	73,71%	76,45%	77,09%	77,74%	0,8%
Volume mis en distribution (m ³)V4	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838	6,6%
Consommation comptabilisée (m ³)V7	3 754 512	3 733 465	3 894 268	3 785 574	3 723 883	3 873 365	3 998 195	4 304 133	7,7%
RATIO DE FACTURATION = V7/V4	63,5%	64,6%	67,6%	68,0%	71,7%	73,9%	74,6%	75,3%	1,0%

Le rendement du réseau de distribution ainsi calculé est de **77,74%** en 2017. Le rendement a augmenté de 0,8 % par rapport à 2016. Ce résultat est bon et encourageant.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :
72% à partir de l'année 2015.

L'objectif est atteint conformément au graphique ci-après.

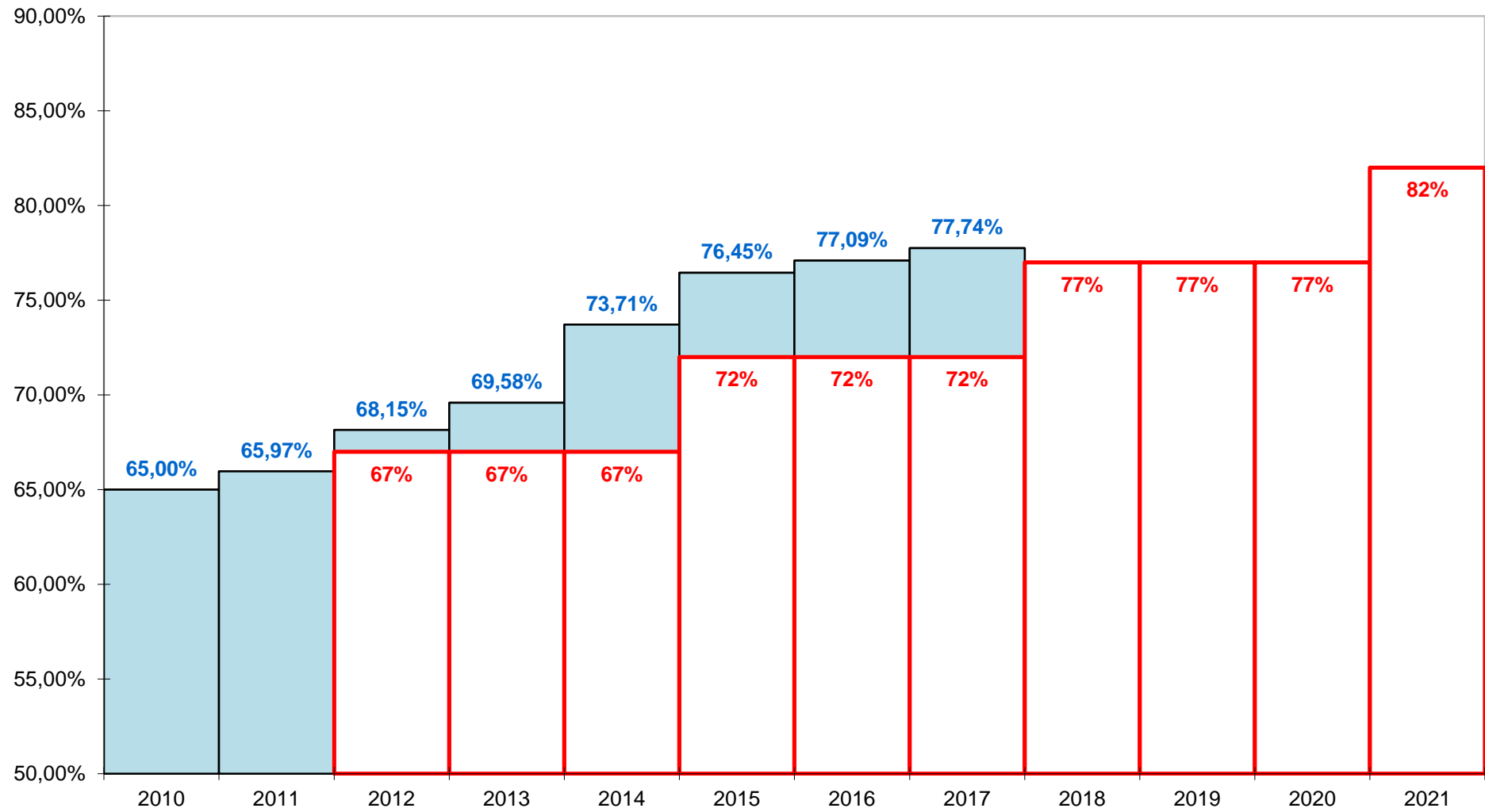
L'amélioration successive du rendement est la conséquence des investissements réalisés à la fois par la Collectivité et le Délégué (travaux concessifs en particulier). Elle est aussi la conséquence de la sectorisation et de la modélisation des réseaux mises en place permettant une meilleure efficacité dans la recherche des fuites.

Selon le Fermier, l'essentiel des fuites se situent sur les branchements.

Ainsi en 2017, il a été constaté et réparé (entre parenthèses : rappels valeurs 2016) :

- 100 (91) fuites sur branchements
- 29 (32) fuites sur canalisations
- 260 (358) sur compteurs
- 6 (7) sur équipements
- 395 (488) fuites ont été réparées

En 2017, 222,7 km de canalisations ont fait l'objet de recherches de fuites (226,0 km en 2016).

SM GARRIGUES CAMPAGNE - Evolution des objectifs de rendement

4.3.2 INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est :

L'indice linéaire des volumes non comptés est de **8,31 m³/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

	2016	2017
Volume mis en distribution (m ³).....V4	5 359 041	5 713 838
Volume consommé comptabilisé (m ³).....V7	3 998 195	4 304 133
Linéaire de réseau (km)	460,727	464,895
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) Ilvnc = (V4-V7)/(365*linéaire de réseau)	8,07	8,31

4.3.3 INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

L'indice linéaire de pertes en réseau est :

L'indice linéaire de pertes en réseau est de **7,83 m³/km/jour** sur la base des volumes pondérés sur 12 mois.

	2016	2017
Volume mis en distribution (m ³).....V4	5 359 041	5 713 838
Volume consommé autorisé (m ³).....V6	4 076 698	4 385 326
Linéaire de réseau (km)	460,727	464,895
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j) Ilp = (V4-V6)/(365*linéaire de réseau)	7,60	7,83

4.3.4 INDICE LINEAIRE DE CONSOMMATION

ILC (indice linéaire de consommation (m³/j/km)) :

	2016	2017
Volume consommé autorisé (m ³).....V6	4 076 698	4 385 326
Volume vendus à d'autres services (m ³).....V3	238 380	254 665
Linéaire de réseau (km)	460,727	464,895
Indice linéaire de consommation (m³/km/j) Ilc = (V6+V3)/(365*linéaire de réseau)	25,59	27,34

4.3.5 PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU RESEAU DE DISTRIBUTION

Année	Rendement (%)	Ilp (m ³ /j/km)	Ilvnc (m ³ /j/km)	ILC (m ³ /j/km)
2016	77,09%	7,60	8,07	25,59
2017	77,74%	7,83	8,31	27,34

La Loi Grenelle 2 vise un objectif général de rendement de 85%.
La valeur du rendement réel du réseau de distribution du Syndicat de 85% n'est donc pas atteinte.

Il est prévu dans ce cas de calculer une nouvelle valeur théorique de rendement dit « rendement Grenelle » par la formule suivante :

- Rendement « Grenelle » = TF + 1/5 ILC
- TF = terme fixe = 65% (70% si règle de répartition pour les réseaux)
- ILC = indice linéaire de consommation
- =
- Rendement « Grenelle » calculé = 65 + (1/5) * 27,34 = **70,47%**

Le rendement réel en 2017 (77,74%) est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle ».

Si le rendement réel est supérieur à la valeur calculée du rendement « Grenelle » calculé, le plan d'actions ne doit pas être établi, sous réserve de la validation par l'Agence de l'Eau. Le plan d'action inclut un suivi annuel du rendement des réseaux de distribution. En application, le diagnostic détaillé est mis à jour (indication des secteurs ayant l'objet de recherches de fuites et réparations effectuées).

4.3.6 INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 00% Aucune action de protection
- 20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **68 % (68% en 2016)**.

Sites de production	DUP	Indice d'avancement	Commentaires
CROUZETTE	Non*	50%	avis de l'Hydrogéologue fourni
CANDINIÈRES	oui	80%	travaux terminés
FONTBONNE MOUGÈRES	oui	80%	travaux terminés
FONTMAGNE	oui	80%	travaux terminés
BERANGE	oui	80%	travaux terminés
PEILLOU	oui	80%	travaux terminés
Moyenne arithmétique pondérée		68%	

*Pas d'actualisation de la DUP

4.4 LES AUTRES INDICATEURS AU SENS DU DECRET

4.4.1 TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12 de l'année N est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

Est concernée la totalité de la facture y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes.

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'exercice de l'année N-1 est :

	2016	2017
Montant des impayés au 31/12/N (sur factures N-1) en €	23 075	41 677
Montant facturé N-1 TTC en €	7 557 875	7 302 106
Taux d'impayés	0,31%	0,57%

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de **0.57 %**, ce qui constitue une augmentation significative. Néanmoins, le Délégué ne fournit aucune justification des montants impayés.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :	2%.
Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :	4%.
Objectif atteint	

4.4.2 MONTANTS DES ABANDONS DE CREANCES OU DES VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du Service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'exercice 2017, le Syndicat a reçu 0 demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et 0 € ont été abandonnés/versés à un fond de solidarité.

Un Fond Solidarité Logement départemental est en place.

Concernant le Délégué, le nombre de demandes d'abandons de créances reçues a été de 13 en 2017 (7 en 2016). Le montant des abandons de créances ou les versements à un fonds de solidarité a été de 977,34 € en 2017 (390,98 € en 2016).

Le montant global des créances abandonnées au titre du contrat est donc de 977,34 €.

Au cours de l'année 2017, l'indicateur relatif aux abandons de créances et de versements à un fond de solidarité est donc de :

4.5 LES AUTRES INDICATEURS CONTRACTUELS

4.5.1 RECHERCHE PREVENTIVE DE FUITES

En 2017, le Fermier déclare 223 km de réseau soumis à recherche de fuites.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

4.5.2 NOMBRE DE REPARATIONS SUR CANALISATIONS PRINCIPALES

Cet indicateur n'est pas renseigné dans le rapport technique du Fermier.

Pour cet indicateur de performance, le Fermier ne s'est pas engagé sur un objectif de performance.

4.5.3 AUTO SURVEILLANCE ANALYTIQUE

Pour cet indicateur de performance, le Fermier s'est engagé sur un objectif de performance :

150 %.

Cet objectif est complété par un seuil d'inacceptabilité :

100 %.

4.5.4 ENGAGEMENTS ENVERS L'ABONNE, CHARTE

La Charte « Eau + » regroupe 5 engagements souscrits par VEOLIA. En cas de non-respect, VEOLIA s'engage à verser l'équivalent en € de 10 m³ d'eau.

Aucune indemnisation n'a été accordée en 2017.

4.5.5 INDICE DE SATISFACTION DE L'ABONNE

Il s'agit d'une mesure statistique sur l'ensemble de l'Entreprise.

Satisfaction globale : 83% (87 % en 2016).

4.6 LES PENALITES

En application du contrat d'affermage, la Collectivité peut infliger des pénalités en cas de manquements à ses obligations :

- En cas de non-respect des délais fixés dans les demandes de la Collectivité :
 - Non - production d'attestations d'assurances, mise à jour de l'inventaire
 - Parc compteurs
 - Volumes consommés par chaque abonné (à la fin du contrat)
 - Plans, documents, fichier abonnés (à la fin du contrat)

- Après une mise en demeure de la Collectivité restée sans effet :
 - Interruption de la distribution, défaut de potabilité
 - Pression anormale
 - Non-respect de l'engagement de rendement pour les dates fixées
 - En cas de retard dans l'exécution des opérations confiées (branchements, compteurs, travaux concessifs)
 - En cas d'insuffisance dans la maintenance courante, le nettoyage, l'évacuation des déchets (à la fin du contrat)
 - En cas de non remise des rapports dans les délais
 - En cas de remise d'un rapport incomplet
 - En cas de non remise ou non mise à jour des plans
 - En cas de non-tenu à jour des journaux d'exploitation
 - En cas de non-respect des seuils d'inacceptabilité des objectifs de performances
 - En cas de non-intervention sur une fuite dans le délai de 24 heures après son signalement.

Pour l'exercice 2017, tous les objectifs ont été atteints.

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 MONTANTS FINANCIERS

ANNEE	2016	2017
Montant des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	4 088 818.58 € HT	2 443 383.62 €
Montant des subventions	245 559.00 €	75 680.00 €
Montant de l'affectation du résultat	2 855 598.12 €	2 508 986.48 €

5.2 ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 Décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

ANNEE	2016	2017
Encours de la dette au 31 Décembre	1 571 571.17 €	1 311 767.64 €
Remboursement au cours de l'exercice	335 066.99 €	307 706.23 €
<i>Dont en intérêts</i>	55 034.33 €	47 902.70 €
<i>Dont en capital</i>	280 032.66 €	259 803.53 €

5.3 AMORTISSEMENTS

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

ANNEE	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	1 093 409.21 €	1 292 778.16 €

5.4 PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX

Etude en cours d'une station de potabilisation d'eaux brutes de BRL.

Mise en œuvre des dispositions liées à la protection des captages.

5.5 PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Le tableau ci-après rappelle le programme de travaux 2018 projeté.

PROGRAMME TRAVAUX 2018

Localisation des Travaux	Montant HT
Commune à définir : Clôture Réservoir	12 000 euros
Baillargues : Reprise Génie-Civil Réservoir	80 000 euros
Baillargues : Mise en conformité réseau (domaine public / privé), Rue François Perroux	8 000 euros
Beaulieu : Peinture Réservoir sur tour	35 000 euros
Beaulieu : Renouvellement canalisation Rue du stade + Rue de l'Eglise	110 000 euros
Beaulieu : Renouvellement canalisation Rue du Boulodrome	202 000 euros
Beaulieu : Renouvellement canalisation Impasse de la Baumette	13 000 euros
Beaulieu : Mise en place d'un capteur de pression sur le 500 mm	6 000 euros
Boisseron : Déconnexion réseau ancien réservoir	20 000 euros
Buzignargues : Reprise chambre de vanne (travaux CG 34)	16 000 euros
Castelnau-Le-Lez : Reprise Bandes d'Hypalon (réservoir 4000 m3)	10 000 euros
Castelnau-Le-Lez : Mise en conformité réseau (domaine public / privé), Chemin des Mésanges	65 000 euros
Castelnau-Le-Lez : Mise en conformité réseau (domaine public / privé), Avenue du Devois	55 000 euros
Castries : Réfection étanchéité (réservoir sur tour, cuve périphérique)	50 000 euros
Castries : Suppression double réseau Rue du Cours Complémentaire	50 000 euros
Clapiers : Mise en conformité réseau (domaine public / privé), Rue des Rayons d'Oc	25 000 euros
Restinclières : Maillage canalisation Chemin du Thym	17 000 euros
Saint Bazille de Montmel : Renouvellement canalisation, Rue du Plan Vincent	100 000 euros
Saussines : Démolition Réservoir et aménagements réseaux	66 000 euros
Teyran : Renouvellement canalisation, Rue de la Mer	38 000 euros
Teyran : Maillage Rue des Combes / Chemin de Malrive	22 000 euros
Teyran : Maillage Rue des Coteaux / Impasse de la Croix	15 000 euros
Reprise Feeder Malrive « Tranche 1 »	500 000 euros
Amélioration service usine :	45 000 euros
Imprévus programme voiries 3M :	130 000 euros
Maitrise d'œuvre :	60 000 euros
TOTAL PROGRAMME TRAVAUX :	1 750 000 euros

6 ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

6.1 OPERATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des Collectivités Territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

En 2017 le SMGC a alloué une subvention de 5 000 € à l'association Caritas France, participant ainsi à la réalisation d'un réseau d'eau potable et d'assainissement dans la région de Kaya, à 150 km au nord de Ouagadougou au Burkina Faso.

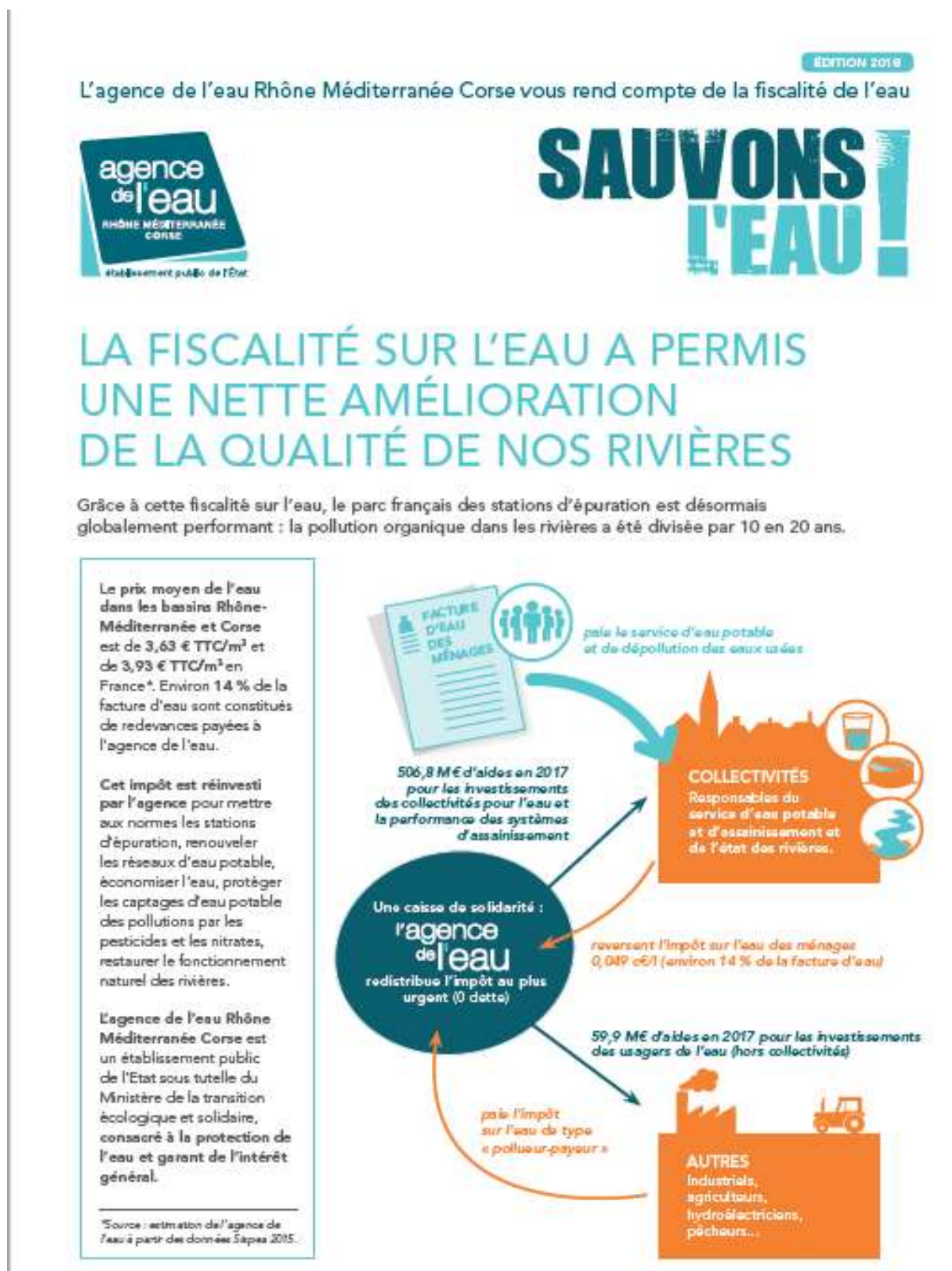
En 2017 le SMGC poursuit l'expérimentation nationale de la mise en place d'un tarif social de l'eau (débutée en 2016) par le biais d'une distribution de « chèques eau » aux CCAS des Communes adhérentes et qui se chargent de leur attribution.

Cette expérimentation, autorisée par arrêté interministériel en date du 31 juillet 2015, a été adoptée par délibération du 05 novembre 2015. Seulement 50 structures y participent à l'échelon national.

* *
*

7 ANNEXES

7.1 ANNEXE 1 : NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES ET SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2017

> Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (55,2 millions €)

385 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) ont permis d'économiser 30,1 millions m³ en 2017 soit la consommation d'une ville de 752500 habitants.

> Pour dépolluer les eaux (174,5 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

40 stations d'épuration aidées en 2017. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (62,4 millions €)

52 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales. 11 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

> Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (12,3 millions €)

10 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux consommateurs d'eau.

> Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (85 millions €)

108 km de rivières restaurées et 223 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, les barrages ne permettent plus aux poissons de circuler et aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

3163 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1558 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

> Pour la solidarité internationale (5,1 millions €)

83 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2018

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

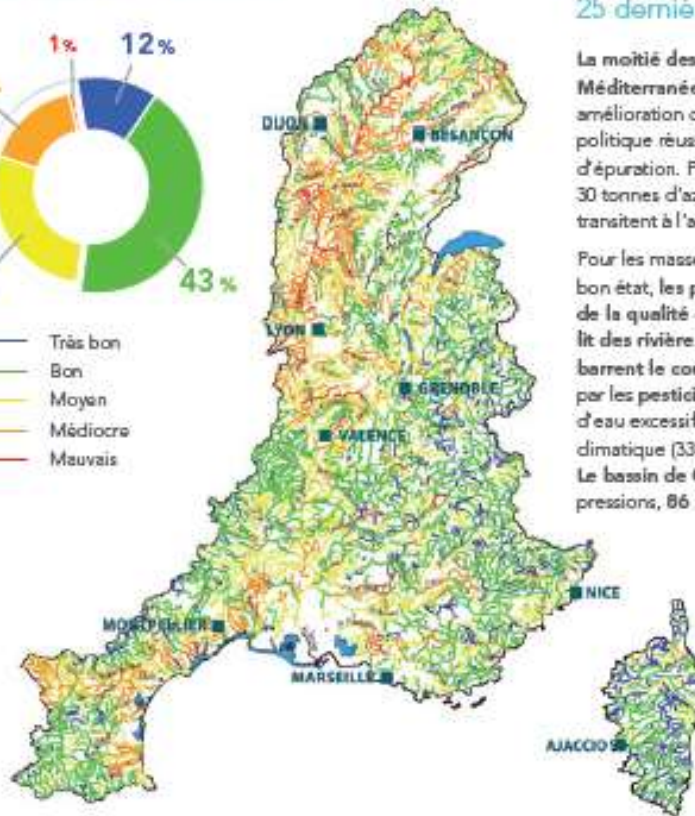


Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).

*Il ne s'agit pas de aides versées, les opérations subventionnées pouvant être étalées sur plusieurs années. S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat (47 M€) et le financement des opérateurs de la biodiversité : AFB, parcs nationaux et ONCFS (66 M€)

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2017



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou des prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique (33 %).

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 86 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2,4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr

7.2 ANNEXE 2 : BAREMES DE FACTURATION

VEOLIA EAU		BAREME DE FACTURATION		11/05/2017	
		ABO : 2ème Semestre 2017 / CONSO: 1er Sem. 2017			
TRAITE : 2065 S.M. de GARRIGUE-CAMPAGNE					
711 Abonnement					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0		0.0000
264 CONV ART 6, ANC-ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0		0.0000
800 VOLUME GRATUIT T03	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE			0.0000
	F1FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,185735	13,0000	14,7646
741 Abonnement					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	FO FORFAIT ASS/COMMIDRS NI	BOSSERON	0,9750	92000	99700
	FO FORFAIT ASS/COMMIDRS NI	SAUSSINES	0,9750	92000	99700
501 Frais d'intervention pour impayés					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	99 FACTURE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,062522	57,0000	62,2738
601 Vente en Gros					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
078 VENTE EN GROS	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,062871	0,2327	0,2408
571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE	0		0,2900
	P9 POLLUTION PLAFONNEE	PLAFOND PLUS DES 000 m3	0		0,2000
721 Abonnement part syndicale					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0		0.0000
264 CONV ART 6, ANC-ENT	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES	0		0.0000
	F1FORFAIT	TARIF UNIQUE	0		9,5600
581 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)					
Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
078 VENTE EN GROS	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	0		0,1050
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0		0,1050

11/05/2017

BAREME DE FACTURATION
2ème Semestre 2017

TRAITE : 2065 S.M. de GARRIGUE-CAMPAGNE

181 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	MC MODERNISATION /COMMUNE	BOSSERON	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	SALISSINES	0		0,1550

111 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	MC MODERNISATION /COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	CLAPIERS	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	ASSAS	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	TEYRAN	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	CASTRIES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	BAILLARGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	SAINTE DREZERY	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	BEAULIEU	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	MONTALD	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	RESTINGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	GARRIGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	STBEAUZILLE DEMORTMEL	0		0,1550

117 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	MC MODERNISATION /COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	ST JEAN DE CORNIES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	STE CROIX DE QUINTILLARGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	FONTANES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	GUZARGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	GALARGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	BUZIGNARGUES	0		0,1550
	MC MODERNISATION /COMMUNE	CAMPAGNE	0		0,1550

11/05/2017

BAREME DE FACTURATION 2ème Semestre 2017

TRAITE : 2055 S.M. de GARRIGUE-CAMPAGNE

511 Consommation

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU TRANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	1,100777	0,0000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU TRANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,100777	0,3344	0,3681
284 CONV ART 6, ANC-ENT	Q3 CONSO EAU TRANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	1,100777	0,0000	0,0000
284 CONV ART 6, ANC-ENT	Q3 CONSO EAU TRANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	1,100777	0,3344	0,3681
	P3 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	1,100777	0,3344	0,3681

521 Consommation part syndicale

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
078 VENTE EN GROS	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE	1,034951	0,3197	0,3308
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU TRANNU BUZI	DE 1 A 200 M3	0	0,0000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	Q3 CONSO EAU TRANNU BUZI	DE 201 M3 ET PLUS	0	0,5057	0,5057
	P2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	0	0,5057	0,5057

531 Consommation

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS ASST SS TRANCHE /COM	BOISSERON	0,9750	0,5000	0,4875
	PB CONS ASST SS TRANCHE /COM	SALISSINES	0,9750	0,5000	0,4875

303 Redevance consommation (part communale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS ASST SS TRANCHE /COM	GARRIGUES	0	0	10000
	PB CONS ASST SS TRANCHE /COM	SANT BAUZILLE DE MONTMEL	0	0	0,3049
	PB CONS ASST SS TRANCHE /COM	ASSAS	0	0	0,3297
	PB CONS ASST SS TRANCHE /COM	TEYRAN	0	0	0,1620

304 Redevance abonnement (part communale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST /COM	BUZIGNARGUES	0	0	50,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST /COM	FONTANES	0	0	66,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	F0 FORFAIT ASST /COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0	0,0000
	F0 FORFAIT ASST /COM	BUZIGNARGUES	0	0	50,0000
	F0 FORFAIT ASST /COM	FONTANES	0	0	66,0000
	F0 FORFAIT ASST /COM	ST HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0	10,0000

11/05/2017

BAREME DE FACTURATION
2ème Semestre 2017

TRAITE : 2055 S.M. de GARRIGUE-CAMPAGNE

302 Redevance consommation (part communale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINTE JEAN DE CORNIES	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SITE CROIX DE QUINTILLARGUES	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	FONTANES	0		1,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GUZARGUES	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GALARGUES	0		12,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BUZIGNARGUES	0		0,9100
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CAMPAGNE	0		1,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0		0,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINTE JEAN DE CORNIES	0		12,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SITE CROIX DE QUINTILLARGUES	0		0,8100
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	0		0,9600
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	FONTANES	0		15,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GUZARGUES	0		05,3000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	GALARGUES	0		12,0000
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BUZIGNARGUES	0		0,9100
021 MUNICIPAL TOUT USAGE	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CAMPAGNE	0		1,0000

283 Redevance consommation Traitement

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS	0		0,3665
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0		0,3665
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0		0,3665
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN	0		0,3665
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0		0,3665

562 Consommation partysyndicale

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0		0,8000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0		0,8000

11/05/2017

BAREME DE FACTURATION 2ème Semestre 2017

TRAITE : 2065 S.M. de GARRIGUE-CAMPAGNE

305 Redevance consommation (part Intercommunale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ			0,7310
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS			0,7310
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES			0,7310
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS			0,5600
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN			0,5600
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		0,3058 0,2216
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	SANT DREZERY	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		0,3058 0,2216
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		0,3058 0,2216
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	SANT GENIES DES MOURIGUES	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		0,3058 0,2216
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		0,3058 0,2216
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINGLIERES	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		0,3058 0,2216

309 Redevance consommation

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	SANT SAUZILLE DE MONTMEL	0		0,6629

309 Redevance consommation Collecte

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ	0		0,2235
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAPIERS	0		0,2235
	FB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRIES	0		0,2235

11/05/2017

BAREME DE FACTURATION 2ème Semestre 2017

TRAITE : 2065 S.M. de GARRIGUE-CAMPAGNE

309 Redevance consommation (liens exploitant)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BAILLARGUES	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		1,0042 1,0884
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	RESTINGUES	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		1,0042 1,0884
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BEAULIEU	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		1,0042 1,0884
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT GENES DES MOURGUES	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		1,0042 1,0884
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAINT DREZERY	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		1,0042 1,0884
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	MONTAUD	Jusqu'au 31/03/2017 A compter du 01/04/2017		1,0042 1,0884

289 Redevance Assainissement Non Collectif

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
025 MUNICIPAL TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU/ COMMUNE	BOISSERON	0		180000
025 MUNICIPAL TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU/ COMMUNE	SAUSSINES	0		150000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU/ COMMUNE	BOISSERON	0		180000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU/ COMMUNE	SAUSSINES	0		150000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU/ COMMUNE	BOISSERON	0		180000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU/ COMMUNE	SAUSSINES	0		150000



BAREME DE FACTURATION
ARSO : 1er Semestre 2018

Conso: 2nd Sem. 2017

14/11/2017

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUE-CAMPAGNE

711 Abonnement

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES			0,0000
	#1-CONFAT	TARIF UNIQUE	1,107608	13,000000	14,39889

721 Abonnement part syndicale

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	96 FACTURE MANUELLE/COMMUNE	BUZIGNARGUES			0,0000
	#1-CONFAT	TARIF UNIQUE			9,5800

611 Consommation

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	03 CONSO EAU A TRAV BUZIGNARGUES	DE 1 A 200 M3		0,0000	0,0000
243 CONVENTION ART 6	03 CONSO EAU A TRAV BUZIGNARGUES	DE 201 M3 ET PLUS	1,136735	0,5344	0,3788
	#2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE	1,136735	0,5344	0,3788

521 Consommation part syndicale

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
243 CONVENTION ART 6	03 CONSO EAU A TRAV BUZIGNARGUES	DE 1 A 200 M3			0,0000
243 CONVENTION ART 6	03 CONSO EAU A TRAV BUZIGNARGUES	DE 201 M3 ET PLUS			0,5057
244 CONV ART 6, ANCIEN	03 CONSO EAU A TRAV BUZIGNARGUES	DE 1 A 200 M3			0,0000
244 CONV ART 6, ANCIEN	03 CONSO EAU A TRAV BUZIGNARGUES	DE 201 M3 ET PLUS			0,5057
	#2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE			0,5057

061 Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
308 VEG S.M.E.A (PIC ST LOUP)	98 FACTURE MANUELLE MANUELLE	TARIF UNIQUE			0,1050
	#2 CONSO EAU SANS TRANCHE	TARIF UNIQUE			0,1050

571 Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 POLLUTION SANS PLAFOND	TARIF UNIQUE			0,2800
	P9 POLLUTION PLAFONNÉ	PLAFOND 0 A 6000 M3			0,2800

BAREME DE FACTURATION
1er Semestre 2018

14/11/2017

TRATE : 2005 S.M. GARRIGUE-CAMPAGNE**501 Frais d'intervention pour Impayés**

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	TARIF UNIQUE	K	Prix de Base	Valeur 1
	96 FACTURE MANUELLE			1,068956	57,00000	60,9875

741 Abonnement

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	FO FORFAIT ASSTOCOMM	BOISSERON	0,9805	5,20000	5,0208
	FO FORFAIT ASSTOCOMM	SAUSSINES	0,9805	8,20000	8,0208

531 Consommation

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON	0,975	0,50000	0,4575
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES	0,975	0,50000	0,4575

552 Consommation part syndicale

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	BOISSERON			0,6000
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	SAUSSINES			0,8000

904 Redevance abonnement (part communale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	FO FORFAIT ASSTOCOMM	BUZIGNARGUES	0	50,00000	50,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	FO FORFAIT ASSTOCOMM	SAUSSINES	0	0,00000	0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	FO FORFAIT ASSTOCOMM	FONTANES	0	85,00000	85,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	FO FORFAIT ASSTOCOMM	SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	0	0,00000	0,0000
	FO FORFAIT ASSTOCOMM	BUZIGNARGUES	0	50,00000	50,0000
	FO FORFAIT ASSTOCOMM	SAUSSINES	0	0,00000	0,0000
	FO FORFAIT ASSTOCOMM	FONTANES	0	85,00000	85,0000
	FO FORFAIT ASSTOCOMM	SAINTE HILAIRE DE BEAUVOIR	0	15,00000	15,0000

BAREME DE FACTURATION
1er Semestre 2018

14/11/2017

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUE-CAMPAONE

302 Redev. conso. (part communale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAINT HELAIRE DE BEAUVOIR			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAINT JEAN DE CORNIERS			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	STE CROIX DE QUINTILLARGUES			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	POISSERON			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAUSSINES			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	FONTAINES			1,5000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GUZARGUES			0,0000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GALARGUES			1,2000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GALARGUES			1,5000
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	BUZIGNARQUES			0,9100
021 MUNICIPAUX TOUT USAGE	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	CAMPAONE			1,0000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAINT HELAIRE DE BEAUVOIR			0,9000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	DOISSERON			0,0000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAUSSINES			0,0000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAINT JEAN DE CORNIERS			1,2000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	STE CROIX DE QUINTILLARGUES			0,8100
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES			0,8800
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	FONTAINES			1,5000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GUZARGUES			0,5900
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GALARGUES			1,2000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GALARGUES			1,5000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	BUZIGNARQUES			0,5100
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	CAMPAONE			1,0000

303 Redev. conso. (part communale)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	GARRIGUES			1,0000
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	SAINT BAUDILLE DE MONTMEL			0,3049
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	ASSAS			0,3297
	P8 CONS AST S5 TRANCHE /COM	TEYRAN			0,1620

BAREME DE FACTURATION
1er Semestre 2018

14/1/2017

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUE-CAMPAGNE**305 Redevance consommation (part Intercommunale)**

Categorie	Type de valorisation	Diametre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	BALLARQUES			0,2216
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	CASTELMAU LE LEZ			0,7310
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	CLAPIERS			0,7310
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	SAINT-DREZERY			0,2216
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	ASSAS			0,9600
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	BEAULIEU			0,2216
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	TEVRAN			0,9600
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	SAINT-GENIES-DES-MOUREQUES			0,2216
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	MONTAUD			0,2216
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	CASTRIES			0,7310
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	RESTINGOIERES			0,2216

309 Redevance consommation Collecte

Categorie	Type de valorisation	Diametre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	CASTELMAU LE LEZ			0,2235
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	CLAPIERS			0,2235
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	CASTRIES			0,2235

309 Redevance consommation

Categorie	Type de valorisation	Diametre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	SAINT SAUZITILE DEMONTMEL			0,5915

309 Redevance consommation (tiers exploitant)

Categorie	Type de valorisation	Diametre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	BALLARQUES			1,0584
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	RESTINGOIERES			1,0584
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	BEAULIEU			1,0584
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	SAINT-GENIES-DES-MOUREQUES			1,0584
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	SAINT-DREZERY			1,0584
	P8 CONS AST S8 TRANCHE / COM	MONTAUD			1,0584

BAREME DE FACTURATION
1er Semestre 2018

14/1/2017

TRATE : 2065 S. M. GARRIGUE-CAMPAGNE**283 Redevance consommation Traitement**

Categorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	ASSAS			0,3655
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTELNAU LE LEZ			0,3655
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CLAFERS			0,3655
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	TEYRAN			0,3655
	PB CONS AST SS TRANCHE / COM	CASTRRES			0,3655

111 Modernisation des réseaux (Agence de Teau)

Categorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTELNAU LE LEZ			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CLAFERS			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ASSAS			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	TEYRAN			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CASTRRES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BAU LARGUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAINT DIEZERY			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BEAULIEU			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST GENIES DES MOURGUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	MONTAUD			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	RESTINGLIENES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GARRIGUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST BEAUZILLE DE MONTMEL			0,1550

117 Modernisation des réseaux (Agence de Teau)

Categorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST HILAIRE DE BEAUVOIR			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST JEAN DE CORNIERS			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	STE CROIX DE QUINTIL LARGUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	ST VINCENT DE BARBEYRARGUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	FONTAINES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	OUZARQUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	GALARQUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BLOZGARQUES			0,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	CAMPAGNE			0,1550

BAREME DE FACTURATION
1er Semestre 2018

16/11/2017

TRAITE : 2065 S.M. GARRIGUE-CAMPAGNE

191 Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
	MC MODERNISATION / COMMUNE	BOISSERON			6,1550
	MC MODERNISATION / COMMUNE	SAUSSINES			0,1590

289 Redevance Assainissement Non Collectif

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
025 MUNICIPAL TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	BOISSERON			16,0000
025 MUNICIPAL TOUT USAGE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	SAUSSINES			16,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	BOISSERON			16,0000
026 DOMESTIQUE ANC	FM FORFAIT EAU / COMMUNE	SAUSSINES			16,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	SM FORFAIT EAU / COMMUNE	BOISSERON			16,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	SM FORFAIT EAU / COMMUNE	SAUSSINES			16,0000

Redevances A.N.C. (Buzienarques/St Jean de Cornies/St Hilaire de Beauvoir/Galanques/Garrigues/Campagne)

473 Entretien assainissement autonome

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	16,260000	19,2034
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	WE ANC CAPACITE FOSSE VS2-3	TARIF UNIQUE	1,161747	3,500000	4,1361
264 CONV ART 6, ANC+ENT	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	16,260000	19,2034
264 CONV ART 6, ANC+ENT	WE ANC CAPACITE FOSSE VS2-3	TARIF UNIQUE	1,161747	3,500000	4,1361
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	16,260000	19,2034
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	WE ANC CAPACITE FOSSE VS2-3	TARIF UNIQUE	1,161747	3,500000	4,1361

472 Contrôle assainissement autonome

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur 1
026 DOMESTIQUE ANC	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	19,000000	22,4532
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	19,000000	22,4532
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	19,000000	22,4532
264 CONV ART 6, ANC+ENT	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	19,000000	22,4532
265 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	F1 FORFAIT	TARIF UNIQUE	1,161747	19,000000	22,4532

BAREME DE FACTURATION
1er Semestre 2018

14/11/2017

TRAITE : 2065 S. M. GARRIGUE-CAMPAGNE

482 Contrôle assainissement autonome (part collectivité)

Catégorie	Type de valorisation	Diamètre/Tranche	K	Prix de Base	Valeur †
026 DOMESTIQUE ANC	FIFORFANT	TARIF UNIQUE	0	5,000000	5,0000
032 DOMESTIQUE TOUT USAGE ANC	FIFORFANT	TARIF UNIQUE	0	5,000000	5,0000
260 DOM ANC AVEC ENTRETIEN	FIFORFANT	TARIF UNIQUE	0	5,000000	5,0000
264 CONV/ART 6. ANC-ENT	FIFORFANT	TARIF UNIQUE	0	5,000000	5,0000
268 DOM ANC SEUL + ENTRETIEN	FIFORFANT	TARIF UNIQUE	0	5,000000	5,0000

7.3 ANNEXE 3 : DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES ET FICHES TECHNIQUES PAR COMMUNE

NATURE DU SERVICE ASSURÉ :

Le Syndicat Mixte de Garrigues Campagne exerce en lieu et place des communes adhérentes, des intercommunalités que sont la Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup et la Métropole de Montpellier et dans l'intérêt collectif, la constitution et l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable.

Par autorisation d'avis préfectoral n°2008-1-3240 du 22/12/2008 le Syndicat a pris la compétence eau brute.

Sa mission regroupe les obligations suivantes en matière d'eau potable :

- Etudes et travaux nécessaires à la recherche en eau,
- Aménagements et exploitation de ses ressources,
- Construction des réseaux d'adduction et des équipements nécessaires (réservoirs, stations de reprise et de traitement...),
- Renouvellement et renforcement des réseaux de distribution,
- Réalisation des raccordements, des branchements particuliers et des comptages individuels des usagers ou des abonnés du Syndicat,
- Acquisitions foncières nécessaires aux installations,
- Livraison, distribution et fourniture d'eau potable,
- Contrôle de la qualité de l'eau distribuée,
- Facturation des volumes livrés aux comptages des usagers,
- Fourniture d'eau éventuellement à des abonnés ou Collectivités hors des limites du territoire syndical après avis du Comité,
- Application stricte des diverses lois et décrets concernant la distribution et la qualité de l'eau potable,
- Rechercher et mettre en œuvre les dispositifs contribuant à assurer la continuité du service public (protection des installations, sources d'approvisionnement externe, ...).

Le S.M.G.C est constitué de 24 Communes ayant délégué en totalité la gestion, la production, le traitement et la distribution d'eau potable (**hors installations de secours contre l'incendie**).

Les Communes formant le S.M.G.C et la date de leur adhésion sont :

ASSAS	4 août 1970	GUZARGUES	31 décembre 1940
BAILLARGUES	31 décembre 1940	MONTAUD	29 août 1984
BEAULIEU	13 novembre 1937	RESTINCLIERES	13 novembre 1937
BOISSERON	02 juin 1938	SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	16 août 1945
BUZIGNARGUES	17 avril 1980	SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	18 janvier 1961
CAMPAGNE	01 décembre 1931	SAINT DREZERY	13 novembre 1937
CASTELNAU le LEZ	31 décembre 1940	SAINT GENIES DES MOURGUES	13 novembre 1937
CASTRIES	31 décembre 1940	SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	13 novembre 1937
CLAPIERS	31 décembre 1940	SAINT JEAN de CORNIES	13 novembre 1937
FONTANES	02 juin 1938	SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	31 mai 1943
GALARGUES	13 novembre 1937	SAUSSINES	15 avril 1969
GARRIGUES	01 décembre 1931	TEYRAN	31 décembre 1940

SERVICE DÉLÉGUÉ :

Par contrat d'affermage, le Syndicat a délégué la production, le traitement, la distribution et la facturation d'eau potable à la SA. RUAS Michel le **01 janvier 1998**.

Après une procédure de mise en oeuvre de délégation de service public, Le contrat de délégation a été reconduit avec la SA. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU le 01 janvier 2010 pour les 12 prochaines années, avec de nouvelles clauses contractuelles.

Les prestations confiées à la société S.A. RUAS Michel Groupe VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes de renseignement des clients
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des canalisations de moins de 6 m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des forages, des ouvrages de traitement, du génie civil
-----------------------	--

CONSTITUTION ET GESTION DU SERVICE :

- La distribution d'eau potable est assurée par les forages de :
 - Crouzette (Commune de Castelnau le Lex),
 - Bérange (Commune de St-Géniès des Mourgues),
 - Mougères (commune de Galargues),
 - Candinières (Commune de Castries),
 - Fontmagne (commune de Castries)
 - Peillon (Commune de St-Hilaire de Beauvoir).

Et par l'importation d'eau potable du SIAE Pic St-Loup pour la distribution de la zone artisanale du Patus (Commune de St-Vincent de Barbeyrargues).

A compter du 01 janvier 2010 et suite à la prise de la compétence eau potable par la **Communauté De Communes Du Grand Pic Saint Loup** et la **Métropole de Montpellier**, les communes adhérentes à ces structures intercommunales sont représentées au SMGC par voie de représentation substitution.

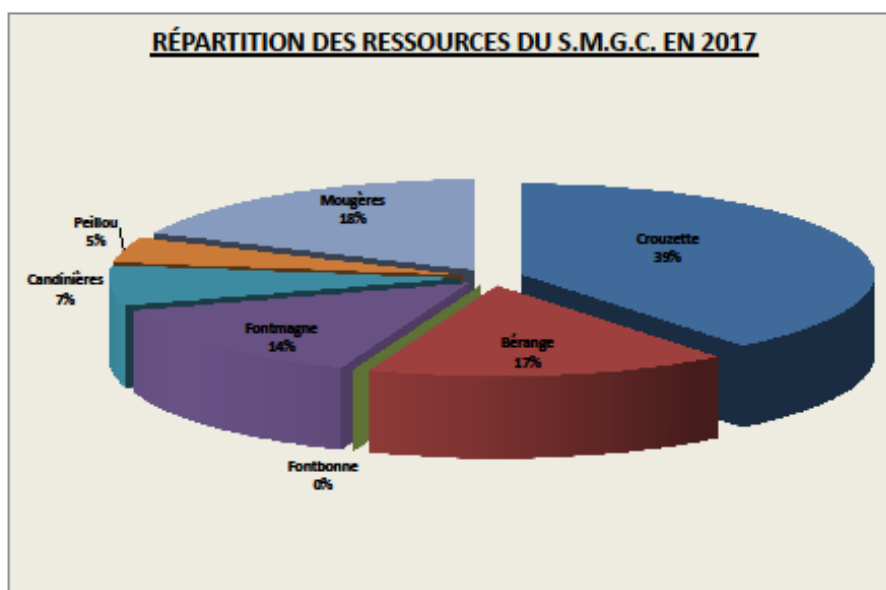
Tableau ci-dessous :

MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP	COMMUNES EN ADHÉSION DIRECTE
BAILLARGUES	ASSAS	BOISSERON
BEAULIEU	BUZIGNARGUES	CAMPAGNE
CASTELNAU LE LEZ	FONTANÈS	GALARGUES
CASTRIES	GUZARGUES	GARRIGUES
CLAPIERS	S ^T . BAUZILLE- DE- MONTMEL	SAUSSINES
MONTAUD	S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	
RESTINCLIÈRES	S ^T JEAN DE CORNIES	
S ^T DRÉZÉRY	S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	
S ^T - GENIÈS-DES-MOURGUES	S ^T ^H CROIX DE QUINTILLARGUES	
	TEYRAN	

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017.

ORIGINE DE LA RESSOURCE

Captages (m ³)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Crouzette	2 601 000	2 588 000	2 347 961	2 349 437	2 356 018	2 151 001	2 073 086	2 059 992	2 249 674	2339239
Bérange	1 085 346	1 100 362	1 081 384	998 015	1 151 856	870 116	924 642	886 798	913 452	994334
Fontbonne	889 742	834 256	886 440	808 830	812 136	682 308	0	0	0	0
Fontmagne	734 333	941 916	885 297	888 997	944 414	861 140	857 671	831 698	789 470	844910
Candinières	411 480	395 222	477 103	504 045	261 573	493 084	318 901	398 515	375 038	425144
Peillou	336 690	326 732	227 263	222 503	261 124	219 346	120 358	288 641	275 876	269759
Mougères	0	0	0	77	0	317 279	963 304	1 006 830	987 077	1088814
Total	6 058 591	6 186 488	5 905 448	5 771 904	5 787 121	5 594 274	5 257 962	5 472 474	5 590 587	5962200
Achat SIAEP	7 120	7 084	5 507	7 842	6 572	6 367	5 783	6 287	6 834	6834



CONSUMMATION DES ABONNÉS PAR COMMUNE **DE 2008 À 2017 (EN M³)**

RÉPARTITION DES VOLUMES COMPTABILISÉS DANS LE PÉRIMÈTRE SYNDICAL

COMMUNES	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
ASSAS	87 481	147 330	111 731	110 981	118 270	111 651	114 302	114 378	112 863	113 444
BAILLARGUES	330 185	335 145	375 376	364 867	371 680	387 111	400 788	409 361	412 130	430 450
BEAULIEU	72 347	93 176	83 133	88 377	95 494	86 694	84 719	86 434	96 237	117 766
BOISSERON	69 277	98 827	94 077	94 073	96 728	92 798	94 703	102 694	102 229	104 001
BUZIGNARGUES	14 862	13 226	15 612	17 321	13 439	17 256	16 482	18 499	19 060	21 326
CAMPAGNE	12 248	17 652	14 648	14 937	16 338	15 331	14 248	13 448	15 266	15 598
CASTELNAU LE LEZ	1 110 383	1 279 235	1 237 000	1 249 128	1 362 129	1 315 355	1 463 270	1 430 716	1 445 326	1 571 428
CASTRIES	287 250	394 250	344 063	352 837	350 110	343 313	388 024	354 630	356 128	386 628
CLAPIERS	308 865	365 956	338 026	341 417	362 922	344 817	376 676	346 054	348 710	365 628
FONTANÈS	21 020	25 443	24 208	25 803	26 624	24 586	25 134	25 213	24 935	26 473
GALARGUES	29 217	30 131	30 410	31 291	31 898	32 062	36 090	32 085	30 589	37 626
GARRIGUES	7 374	9 105	9 616	7 907	8 224	7 808	7 337	7 919	8 616	8 215
GUZARGUES	25 111	30 484	30 997	31 506	31 292	27 479	27 365	28 723	26 987	28 772
MONTAUD	48 741	56 419	56 443	59 887	61 817	58 114	58 932	69 645	63 268	69 603
RESTINCLÈRES	82 225	93 663	94 986	90 835	105 744	99 702	100 061	101 672	107 449	103 636
ST BAUZILLE DE MONTMEL	61 992	63 845	58 287	58 101	61 267	56 381	58 035	65 255	61 118	70 560
ST DRÉZÉRY	128 143	156 155	147 072	142 115	158 533	148 814	157 214	158 812	160 839	170 733
ST GENIÈS DES MOURGUES	76 608	89 150	87 893	88 490	92 701	94 000	95 681	95 507	103 097	100 002
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	18 241	21 510	20 345	21 400	20 304	20 276	19 075	20 769	20 480	22 349
ST JEAN DE CORNIES	18 711	59 862	40 943	40 442	41 152	36 094	36 322	35 395	37 158	38 217
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	52 218	59 538	57 923	55 373	62 935	54 105	55 192	55 335	56 923	58 332
STE CROIX DE QUINTILLARGUES	15 606	50 961	36 726	37 365	39 380	39 523	44 924	51 376	50 635	54 062
SAUSSINES	39 856	43 373	43 290	41 905	45 561	42 786	48 347	44 756	49 004	54 105
TEYRAN	264 371	291 430	298 844	285 278	289 726	282 373	307 015	289 565	288 878	299 803
TOTAL	3 182 332	3 845 866	3 651 649	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757
Evolution en nbre	-595 467	663 534	-194 217	-13	212 632	-125 839	291 527	-71 695	39 664	270 832
Evolution en %	-15,76%	20,85%	-5,05%	0,00%	5,82%	-3,26%	7,80%	-1,78%	1,00%	6,77%

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS PAR COMMUNE DE 2008 À 2017

COMMUNES	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ASSAS	587	591	597	604	602	611	613	624	627	623
BAILLARGUES	2 266	2 317	2 334	2 467	2 479	2 596	2 633	2 658	2 661	2 732
BEAULIEU	583	588	595	605	617	624	655	716	744	896
BOISSERON	621	650	676	698	719	737	749	725	816	822
BUZIGNARGUES	112	112	115	118	127	130	139	140	159	170
CAMPAGNE	121	119	119	121	128	127	128	129	134	140
CASTELNAU LE LEZ	5 199	5 273	5 292	5 380	5 522	5 641	5 749	5 797	5 990	7 217
CASTRIES	2 154	2 189	2 214	2 238	2 253	2 327	2 378	2 412	2 434	2 568
CLAPIERS	1 813	1 840	1 880	1 985	1 999	2 024	2 106	2 109	2 142	2 166
FONTANÈS	127	135	147	152	152	156	157	158	158	160
GALARGUES	255	232	239	242	248	260	276	303	293	307
GARRIGUES	71	70	70	72	72	73	78	79	87	90
GUZARGUES	164	168	174	174	177	180	181	180	181	183
MONTAUD	356	361	371	374	384	398	404	414	417	431
RESTINCLÈRES	551	561	603	628	631	647	687	699	714	791
S ^T BAUZILLE DE MONTMEL	389	394	398	407	413	418	428	447	452	481
S ^T DRÉZÉRY	796	801	835	841	854	870	904	970	996	1 081
S ^T GENIÈS DES MOURGUES	736	768	776	788	789	803	803	840	857	912
S ^T HILAIRE DE BEAUVOIR	138	131	132	138	144	150	155	169	169	177
S ^T JEAN DE CORNIÈS	238	237	241	243	246	249	248	278	286	299
S ^T VINCENT DE BARBEYRARGUES	293	292	293	294	298	297	299	302	310	317
S ^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES	213	223	219	224	261	295	312	322	333	343
SAUSSINES	368	384	385	391	398	400	406	415	423	423
TEYRAN	1 656	1 721	1 738	1 771	1 807	1 852	1 880	1 906	1 922	1 940
Total	19 807	20 157	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269
Évolution en nbre	317	350	286	512	365	545	503	424	513	1 964
Évolution en %	1,63%	1,77%	1,41%	2,50%	1,74%	2,56%	2,30%	1,90%	2,25%	8,43%

+ 3 abonnés de Prades Le Lez hors syndicat = 22 371

PRODUCTION ET VENTE

ÉVOLUTION DES ABONNÉS

RÉCAPITULATIF

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Volumes mis en distribution (en m³)	6 065 711	6 193 572	5 910 955	5 779 745	5 762 926	5 568 434	5 194 782	5 242 934	5 359 041	5 713 838
Volumes comptabilisés (en m³)	3 182 332	3 845 866	3 651 649	3 651 636	3 864 268	3 738 429	4 029 956	3 958 261	3 997 925	4 268 757
Nombre d'abonnés	19 807	20 157	20 443	20 955	21 320	21 865	22 368	22 792	23 305	25 269



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017

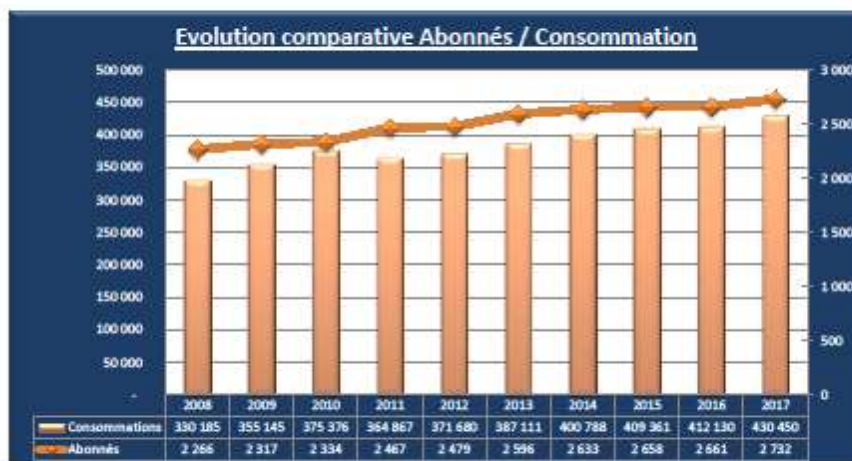
Commune : ASSAS

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	87 481	587	149,03
2009	147 330	591	249,29
2010	111 731	597	187,15
2011	110 981	604	183,74
2012	118 270	602	196,46
2013	111 651	611	182,73
2014	114 302	613	186,46
2015	114 378	624	183,30
2016	112 863	627	180,00
2017	113 444	623	182,09



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **BAILLARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	330185	2 266	145,71
2009	355145	2 317	153,28
2010	375376	2 334	160,83
2011	364867	2 467	147,90
2012	371680	2 479	149,93
2013	387111	2 596	149,12
2014	400788	2 633	152,22
2015	409361	2 658	154,01
2016	412130	2 661	154,88
2017	430450	2 732	157,56



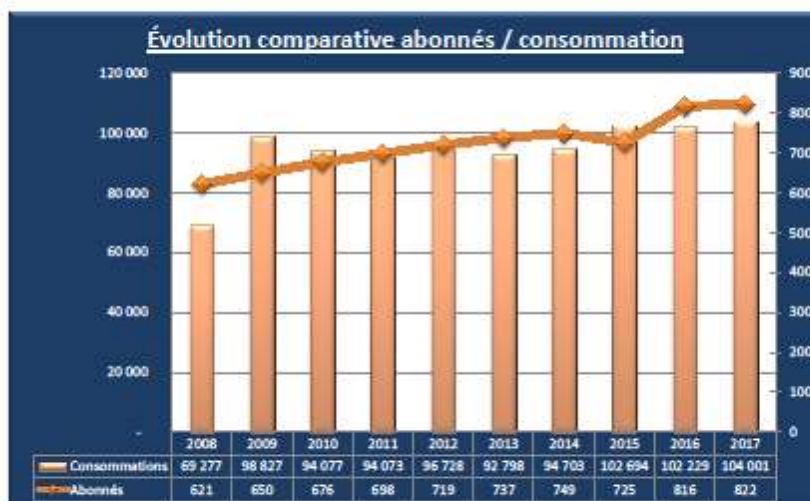
DETAIL PAR COMMUNE DE 2008 à 2017**Commune : BEAULIEU**

	Consommations Abonnés		Moy. Abon./An
2008	72 347	583	124,09
2009	93 176	588	158,46
2010	83 133	595	139,72
2011	88 377	605	146,08
2012	95 494	617	154,77
2013	86 694	624	138,93
2014	84 719	655	129,34
2015	86 454	716	120,75
2016	96 237	744	129,35
2017	117 766	896	131,44



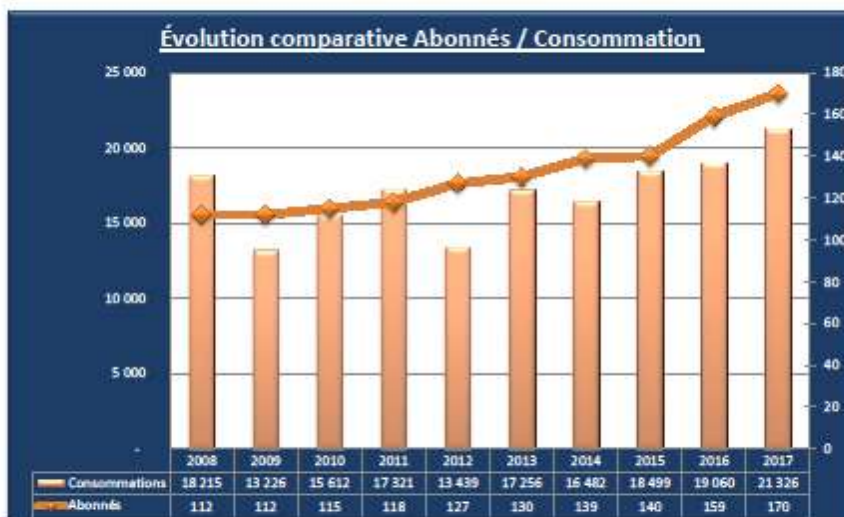
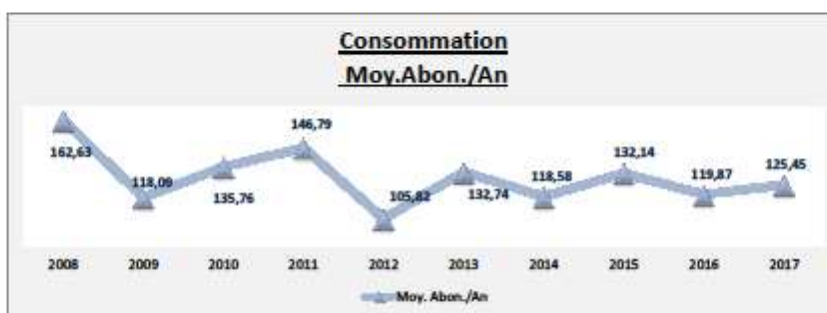
DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 à 2017Commune : **BOISSERON**

	Consommations	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	69 277	621	111,56
2009	98 827	650	152,04
2010	94 077	676	139,17
2011	94 073	698	134,78
2012	96 728	719	134,53
2013	92 798	737	125,91
2014	94 703	749	126,44
2015	102 694	725	141,65
2016	102 229	816	125,28
2017	104 001	822	126,52



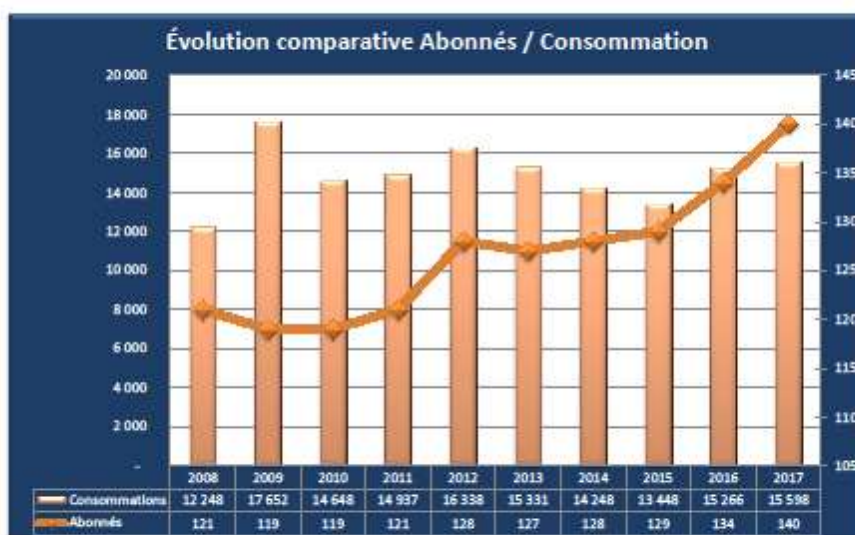
DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 à 2017Commune : **BUZIGNARGUES**

	Volume consommé(m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	18 215	112	162,63
2009	13 226	112	118,09
2010	15 612	115	135,76
2011	17 321	118	146,79
2012	13 439	127	105,82
2013	17 256	130	132,74
2014	16 482	139	118,58
2015	18 499	140	132,14
2016	19 060	159	119,87
2017	21 326	170	125,45



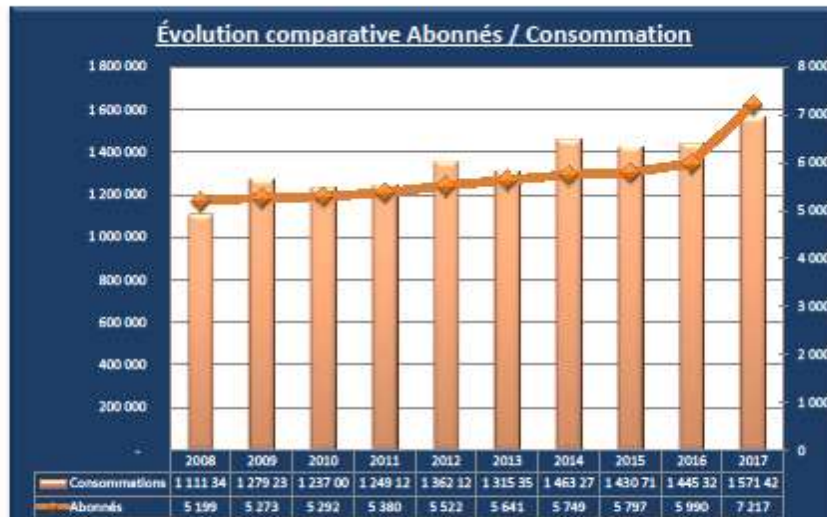
DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **CAMPAGNE**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	12 248	121	101,22
2009	17 652	119	148,34
2010	14 648	119	123,09
2011	14 937	121	123,45
2012	16 338	128	127,64
2013	15 331	127	120,72
2014	14 248	128	111,31
2015	13 448	129	104,25
2016	15 266	134	113,93
2017	15 598	140	111,41



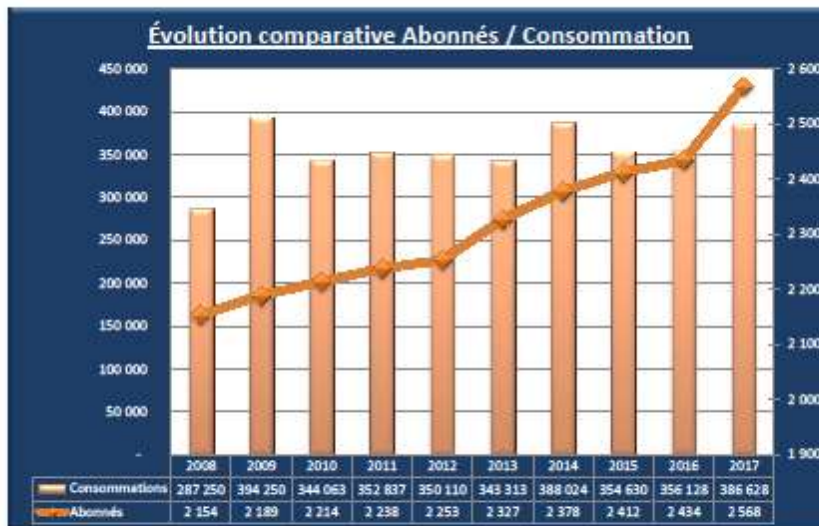
DETAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **CASTELNAU LE LEZ**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	1 110 383	5 199	213,58
2009	1 279 235	5 273	242,60
2010	1 237 000	5 292	233,75
2011	1 249 128	5 380	232,18
2012	1 362 129	5 522	246,67
2013	1 315 355	5 641	233,18
2014	1 463 270	5 749	254,53
2015	1 430 716	5 797	246,80
2016	1 445 326	5 990	241,29
2017	1 571 428	7 217	217,74



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **CASTRIES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	287 250	2 154	133,36
2009	394 250	2 189	180,11
2010	344 063	2 214	155,40
2011	352 837	2 238	157,66
2012	350 110	2 253	155,40
2013	343 313	2 327	147,53
2014	388 024	2 378	163,17
2015	354 630	2 412	147,03
2016	356 128	2 434	146,31
2017	386 628	2 568	150,56



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **CLAPIERS**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	308 865	1 813	170,36
2009	365 956	1 840	198,89
2010	338 026	1 880	179,80
2011	341 417	1 985	172,00
2012	362 922	1 999	181,55
2013	344 817	2 024	170,36
2014	376 676	2 106	178,86
2015	346 054	2 109	164,08
2016	348 710	2 142	162,80
2017	365 628	2 166	168,80



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017

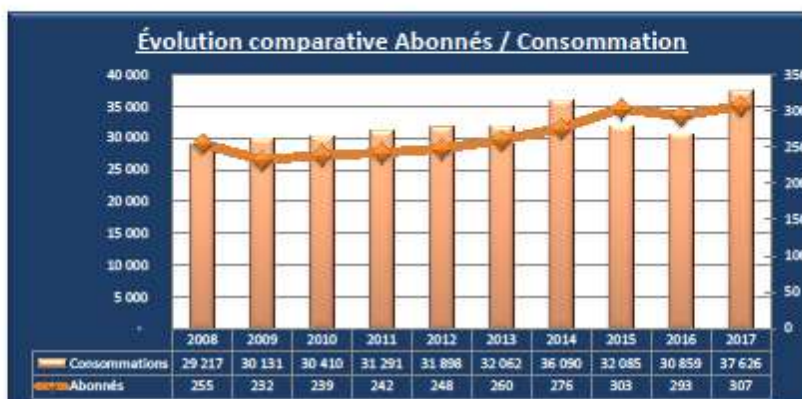
Commune : FONTANÈS

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	21 020	127	165,51
2009	25 443	135	188,47
2010	24 208	147	164,68
2011	25 803	152	169,76
2012	26 624	152	175,16
2013	24 586	156	157,60
2014	25 134	157	160,09
2015	25 213	158	159,58
2016	24 935	158	157,82
2017	26 473	160	165,46



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **GALARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	29 217	255	114,58
2009	30 131	232	129,88
2010	30 410	239	127,24
2011	31 291	242	129,30
2012	31 898	248	128,62
2013	32 062	260	123,32
2014	36 090	276	130,76
2015	32 085	303	105,89
2016	30 859	293	105,32
2017	37 626	307	122,56



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **GARRIGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	7 374	71	103,86
2009	9 105	70	130,07
2010	9 616	70	137,37
2011	7 907	72	109,82
2012	8 224	72	114,22
2013	7 808	73	106,96
2014	7 337	78	94,06
2015	7 919	79	100,24
2016	8 616	87	99,03
2017	8 215	90	91,28



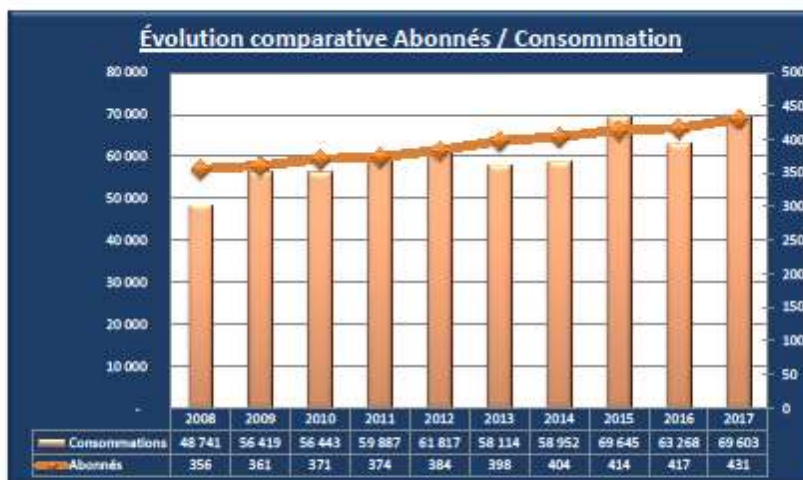
DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **GUZARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	25 111	164	153,12
2009	30 484	168	181,45
2010	30 997	174	178,14
2011	31 506	174	181,07
2012	31 292	177	176,79
2013	27 479	180	152,66
2014	27 365	181	151,19
2015	28 723	180	159,57
2016	26 987	181	149,10
2017	28 772	183	157,22



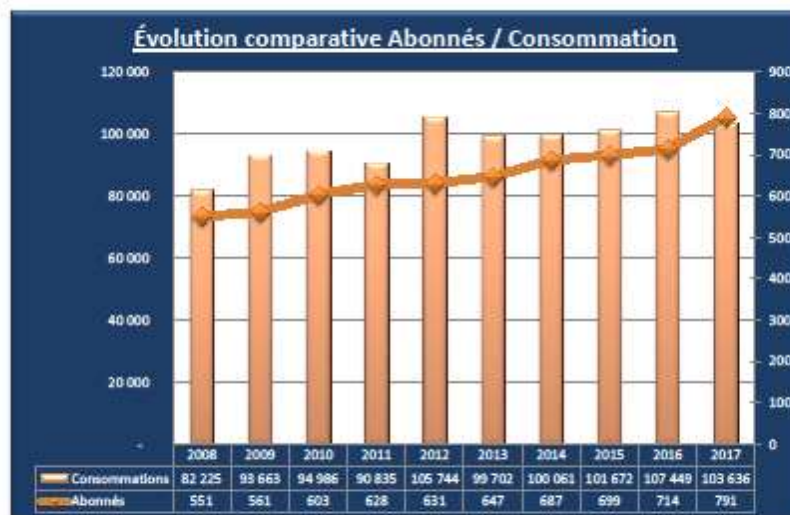
DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **MONTAUD**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	48 741	356	136,91
2009	56 419	361	156,29
2010	56 443	371	152,14
2011	59 887	374	160,13
2012	61 817	384	160,98
2013	58 114	398	146,02
2014	58 952	404	145,92
2015	69 645	414	168,22
2016	63 268	417	151,72
2017	69 603	431	161,49



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **RESTINCLÈRES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	82 225	551	149,23
2009	93 663	561	166,96
2010	94 986	603	157,52
2011	90 835	628	144,64
2012	105 744	631	167,58
2013	99 702	647	154,10
2014	100 061	687	145,65
2015	101 672	699	145,45
2016	107 449	714	150,49
2017	103 636	791	131,02



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017

Commune : SAUSSINES

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	39 856	368	108,30
2009	43 373	384	112,95
2010	43 290	385	112,44
2011	41 905	391	107,17
2012	45 561	398	114,47
2013	42 786	400	106,97
2014	48 347	406	119,08
2015	44 756	415	107,85
2016	49 004	423	115,85
2017	54 105	423	127,91



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : S^t BAUZILLE DE MONTMEL

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	61 992	389	159,36
2009	63 845	394	162,04
2010	58 287	398	146,45
2011	58 101	407	142,75
2012	61 267	413	148,35
2013	56 381	418	134,88
2014	58 035	428	135,60
2015	65 255	447	145,98
2016	61 118	452	135,22
2017	70 560	481	146,69



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **S^t DRÉZÉRY**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	128 143	796	160,98
2009	156 155	801	194,95
2010	147 072	835	176,13
2011	142 115	841	168,98
2012	158 533	854	185,64
2013	148 814	870	171,05
2014	157 214	904	173,91
2015	158 812	970	163,72
2016	160 839	996	161,48
2017	170 733	1 081	157,94



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **ST GENIÈS DES MOURGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	76 608	736	104,09
2009	89 150	768	116,08
2010	87 893	776	113,26
2011	88 490	788	112,30
2012	92 701	789	117,49
2013	94 000	803	117,06
2014	95 681	803	119,15
2015	95 507	840	113,70
2016	103 097	857	120,30
2017	100 002	912	109,65



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **S^t HILAIRE DE BEAUVOIR**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	18 241	138	132,18
2009	21 510	131	164,20
2010	20 345	132	154,13
2011	21 400	138	155,07
2012	20 304	144	141,00
2013	20 276	150	135,17
2014	19 075	155	123,06
2015	20 769	169	122,89
2016	20 480	169	121,18
2017	22 349	177	126,27



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **S^T JEAN DE CORNIES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	18 711	238	78,62
2009	59 862	237	252,58
2010	40 943	241	169,89
2011	40 442	243	166,43
2012	41 152	246	167,28
2013	36 094	249	144,96
2014	36 322	248	146,46
2015	35 395	278	127,32
2016	37 158	286	129,92
2017	38 217	299	127,82



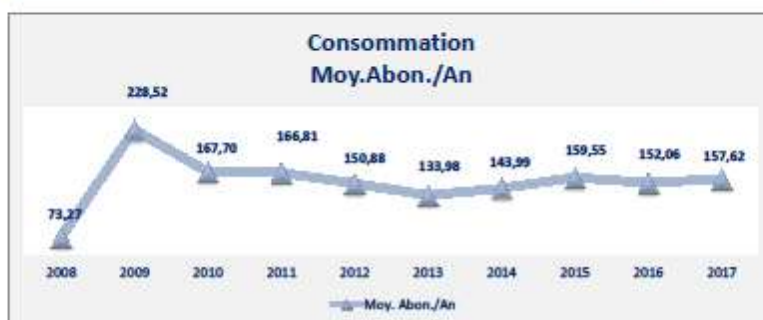
DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **S^t VINCENT DE BARBEYRARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	52 218	293	178,22
2009	59 538	292	203,90
2010	57 923	293	197,69
2011	55 373	294	188,34
2012	62 935	298	211,19
2013	54 105	297	182,17
2014	55 192	299	184,59
2015	55 335	302	183,23
2016	56 923	310	183,62
2017	58 332	317	184,01



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017Commune : **S^{TE} CROIX DE QUINTILLARGUES**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	15 606	213	73,27
2009	50 961	223	228,52
2010	36 726	219	167,70
2011	37 365	224	166,81
2012	39 380	261	150,88
2013	39 523	295	133,98
2014	44 924	312	143,99
2015	51 376	322	159,55
2016	50 635	333	152,06
2017	54 062	343	157,62



DÉTAIL PAR COMMUNE DE 2008 À 2017**Commune : TEYRAN**

	Volume consommé (m ³)	Abonnés	Moy. Abon./An
2008	264 371	1 656	159,64
2009	291 430	1 721	169,34
2010	298 844	1 738	171,95
2011	285 278	1 771	161,08
2012	289 726	1 807	160,34
2013	282 373	1 852	152,47
2014	307 015	1 880	163,31
2015	289 565	1 906	151,92
2016	288 878	1 922	150,30
2017	299 803	1 940	154,54

